

3 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 LE MILIEU PHYSIQUE

3.1.1 Aperçu climatique

Un climat montagnard, des précipitations très abondantes, des épisodes neigeux fréquents, mais un bon ensoleillement, du moins en soulane

Orientée ouest/est, bénéficiant de l'apport des vents d'ouest franchissant le col de Port, la vallée de Saurat est caractérisée par l'abondance des précipitations, de l'ordre de 1700mm par an alors qu'elle n'atteint pas les 900mm par an dans la commune de Tarascon-sur-Ariège, pourtant distante de moins de 9Km ! En relation avec une altitude s'étagant entre 630m et 1948m (Cap de la Dosse), le climat local est nettement montagnard (avec des températures moyennes mensuelles négatives entre décembre et février) et les épisodes neigeux assez nombreux, même si la neige ne reste pas longtemps, du moins en soulane.

3.1.2 Géologie

3.1.3 aperçu géologique

La majeure partie de la commune est constituée de roches éruptives ou d'origine métamorphique des massifs de l'Arget/Arize et des 3 Seigneurs) ; l'Ere secondaire est formée d'une succession de calcaires, de marnes noires et de flysch (extrémité sud-est). L'Ere Quaternaire est à base de moraines, de terrasses fluvio-glaciaires, de cônes de déjection et ponctuellement d'alluvions récentes et d'éboulis calcaires

Le territoire communal repose sur les formations allant de l'ère Primaire à l'Ere Quaternaire. Dans le détail, on distingue :

- **les massifs de l'Arget/Arize et des 3 Seigneurs (Ere Primaire) :**

La majeure partie de la commune appartient aux massifs primaires hercyniens de la zone nord pyrénéenne, de l'Arget/Arize au nord du ruisseau du Saurat, et des Trois Seigneurs au sud ; dans les 2 cas, il s'agit d'un vaste socle de roches éruptives ou d'origine métamorphique, essentiellement à base de granitoïdes et de granodiorites (variétés de roches plutoniques proches du granite), ainsi que de migmatites (mélange de roches de type granite et gneiss), datant de l'Ere Primaire (ou Paléozoïque).

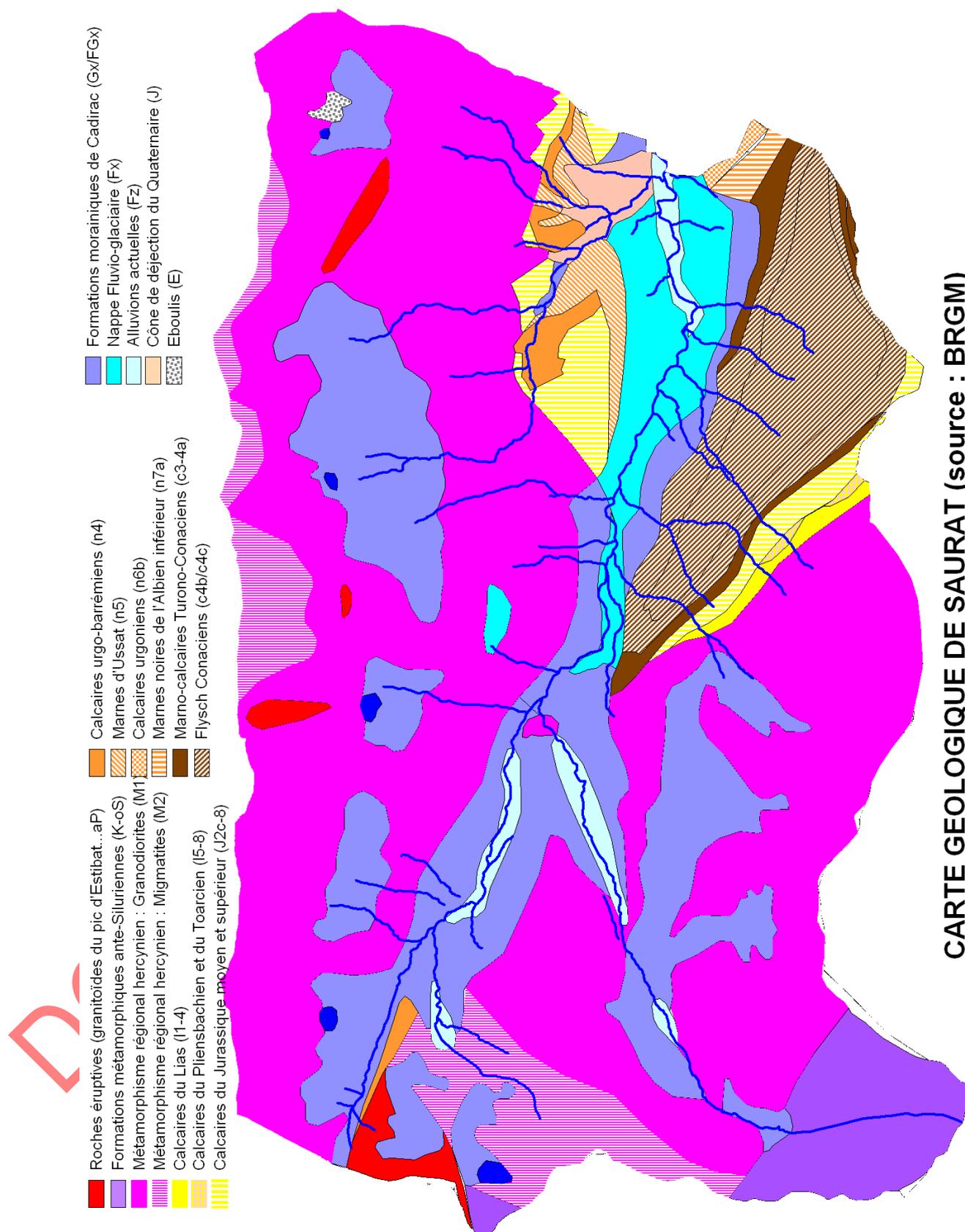
- **le bassin sédimentaire de Saurat (Ere Secondaire) :**

L'ère secondaire (ou Mésozoïque) est représentée par des formations calcaires dans 2 secteurs distincts, situés de part et d'autre du ruisseau de Saurat, à l'extrémité sud-est du territoire communal : au nord du ruisseau, en surplomb du village de Saurat (la Rouère) et jusqu'aux ruines de Montorgueil ; au sud du ruisseau, sur les hauteurs (sommet du Mont, Calamès) : ces calcaires sont perforés de plusieurs grottes (grottes de Siech, le Marchand, l'Arse, toutes situées au nord de la Rouère) ; au sein de ces calcaires sont intercalées des marnes noires et des flysch dont les grès micacés sont exploités pour la fabrication de pierres à aiguiser (lieu-dit « Poubille », à proximité du hameau de Carli).

- **les terrains sédimentaires du Quaternaire :**

- L'activité glaciaire de l'Ere Quaternaire (Cénozoïque) a affecté le territoire communal de Saurat, sous forme d'importants placages de moraines à l'époque du Riss (moraines Gx), épandues dans la partie amont de la vallée du Saurat, mais aussi sur les versants, notamment sur les hauteurs du versant sud. Dans sa partie aval, le ruisseau de Saurat coule sur une nappe fluvio-glaciaire sur laquelle est implanté notamment le village de Saurat. Les alluvions récentes et actuelles (Fz) ne sont présentes que très ponctuellement le long des cours d'eau. L'activité torrentielle du Quaternaire a également déposé des cônes de déjection (secteur du Clauzel). L'ensemble de ces formations (morainiques et alluviales ; cônes de déjection) sont constituées de limons, sables, graviers, galets et blocs mal arrondis.
- Enfin, des éboulis périglaciaires recouvrent très marginalement les pentes des massifs calcaires : les grèzes (formation des versants constituée de petits éclats de roche anguleux, débités par le gel des parois supérieures et disposés en couches inclinées).

DOCUMENT DE TRAVAIL



CARTE GEOLOGIQUE DE SAURAT (source : BRGM)

3.1.4 Les sols de la commune

Les sols du Quaternaire (alluvions et moraines) ont une bonne potentialité agronomique, ainsi que les sols situés sur les pentes modérées des massifs hercyniens. Les autres, à quelques exceptions près, sont de potentialité médiocre à très faible

Le principal facteur limitant des sols de la commune réside dans leur profondeur utile ; les lithosols occupent la majeure partie du territoire communal et se situent partout où affleure la roche mère, notamment sur fortes pentes, dans les hauts reliefs ainsi que sur les reliefs escarpés. Lorsqu'ils sont suffisamment épais, les sols sont de type sols bruns acides (massifs hercyniens de l'Arget/Arize et des 3 Seigneurs), et de type sols bruns calcaires et rendzines (formations calcaires). Les placages morainiques donnent lieu à des sols bruns plus ou moins lessivés selon leur localisation topographique. Les meilleurs sols de la commune sont issus des moraines, des terrasses fluvio-glaciaires et des cônes de déjection (sols légers, bonne profondeur du sol, topographie favorable...); ils présentent des caractères d'hydromorphie plus ou moins accentués (sols à pseudogley, voire à gley dans les secteurs en cuvette).

3.1.5 Géomorphologie

La commune de SAURAT correspond au bassin versant amont de la vallée de Saurat ; à l'exception de son extrémité est, qui descend progressivement vers la vallée de l'Ariège, la commune est encadrée par des lignes de crête qui constituent les limites communales :

- Au nord, la ligne de crête dont l'altitude varie de 1425m (Roc du Cap de la Cauge) à 1716m (Rocher de Batail) ; cette ligne de crête, orientée est-ouest, sépare la vallée de Saurat de celle de l'Arget (vallée de la Barguillère),
- Au sud, la ligne de crête, également orientée est-ouest, sépare la vallée de Saurat de la vallée de la Courbière ; elle s'étage de 1002m d'altitude (Roc de Calamès, extrémité est) à 1948m (Cap de la Dosse, extrémité ouest),
- A l'ouest, la ligne de crête, d'orientation nord-sud, relie la ligne de crête du nord (Roc Blanc, 1542m) à celle du sud (Pic de la Journalade, 1945m, situé à quelques encablures du Pic des Trois Seigneurs - 2199m, point culminant du secteur) ; le col de Port (1250m) permet de basculer dans le Couserans et d'atteindre la commune de Massat à l'ouest,
- A l'est, la limite communale est marquée par les vestiges des châteaux médiévaux de Montorgueil (au nord) et de Calamus (au sud), qui encadrent la vallée de Saurat, dont le point bas atteint 630m (limite avec la commune de Bédeilhac).

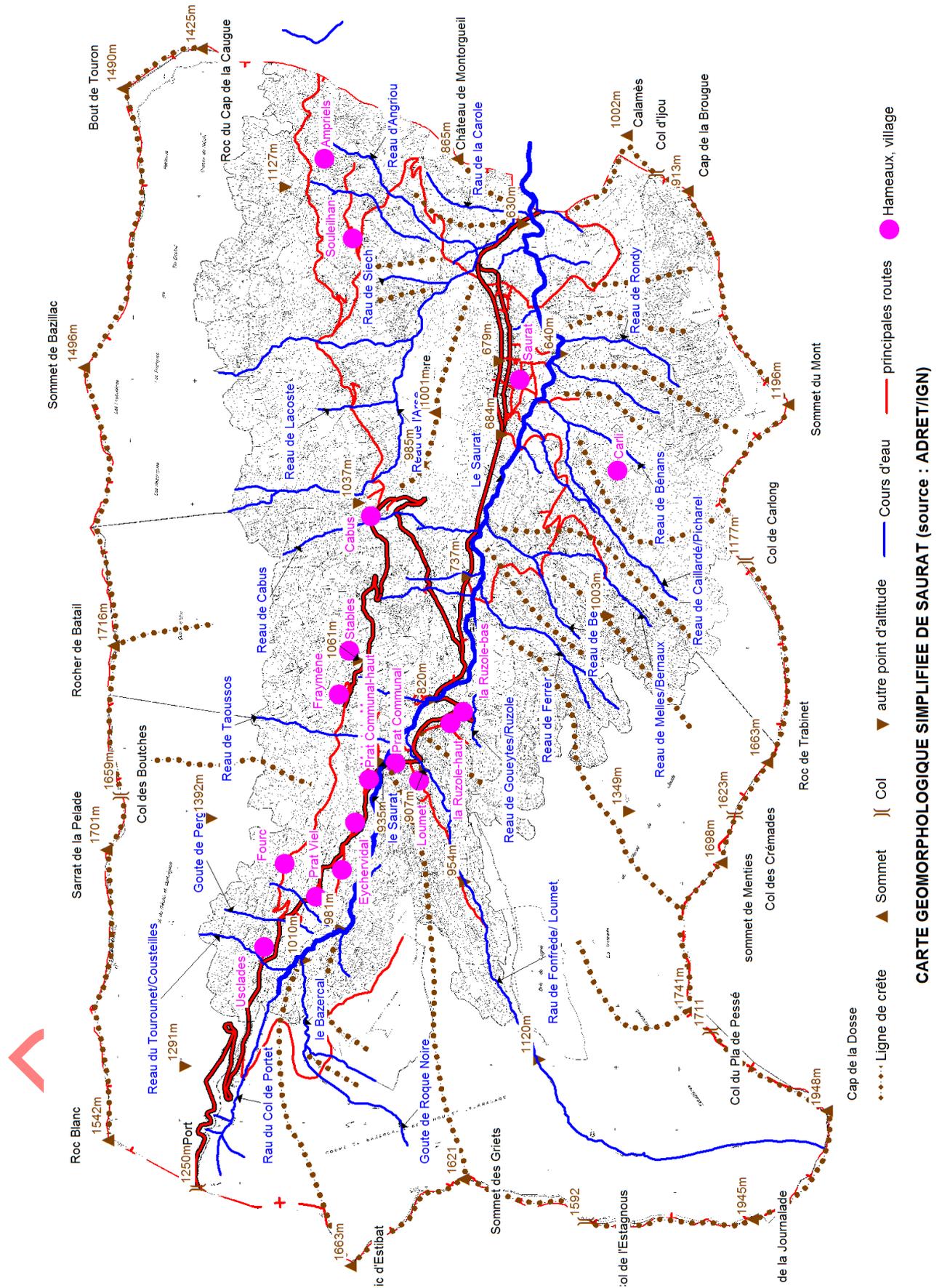
Au sein de ce bassin versant, le principal événement est constitué par le petit massif de la Rouère, qui surplombe le bourg de Saurat au nord, et qui culmine à 1001m d'altitude.

Les deux versants sud (entre le ruisseau de Saurat et la ligne de crête au nord de la limite communale) et nord (entre le ruisseau de Saurat et la ligne de crête au sud) sont dotés de fortes pentes, de l'ordre de 30 à 35%, variables localement, soit beaucoup plus fortes, soit au contraire plus douces, avec des replats où l'activité agricole s'est plus ou moins maintenue ; ailleurs, c'est le domaine de la forêt, jusqu'à une altitude variant de 1200 à 1300m, au-delà de laquelle la forêt disparaît au profit des estives, qui correspondent en fait à la forêt domaniale de Saurat ; au centre, la vallée de Saurat, très étroite à l'amont, s'élargit

sensiblement à mesure que l'on se dirige vers l'est ; au droit du bourg de Saurat, elle atteint (pieds de versant compris) une largeur de l'ordre de 1Km, et est dotée de pentes modérées à faibles.

Si le bourg de Saurat et le hameau de Prat Communal (prolongé par le hameau de Loumet) sont implantés dans la vallée, non loin du ruisseau éponyme, la majorité des nombreux hameaux que compte la commune sont implantés en soulane, sur le versant sud (Usclades, Fourc, Eychervidal, Matet de Maury, Stables, Cabus...), à des altitudes élevées, dépassant localement 1000m (Usclades, Fourc : 1100m ; Stables : 1060m ; Cabus : 1030m) ; en versant nord, les hameaux sont moins nombreux, et implantés à des altitudes moindres (Carli : 850m...).

DOCUMENT DE TRAVAIL



CARTE GEOMORPHOLOGIQUE SIMPLIFIEE DE SAURAT (source : ADRET/IGN)

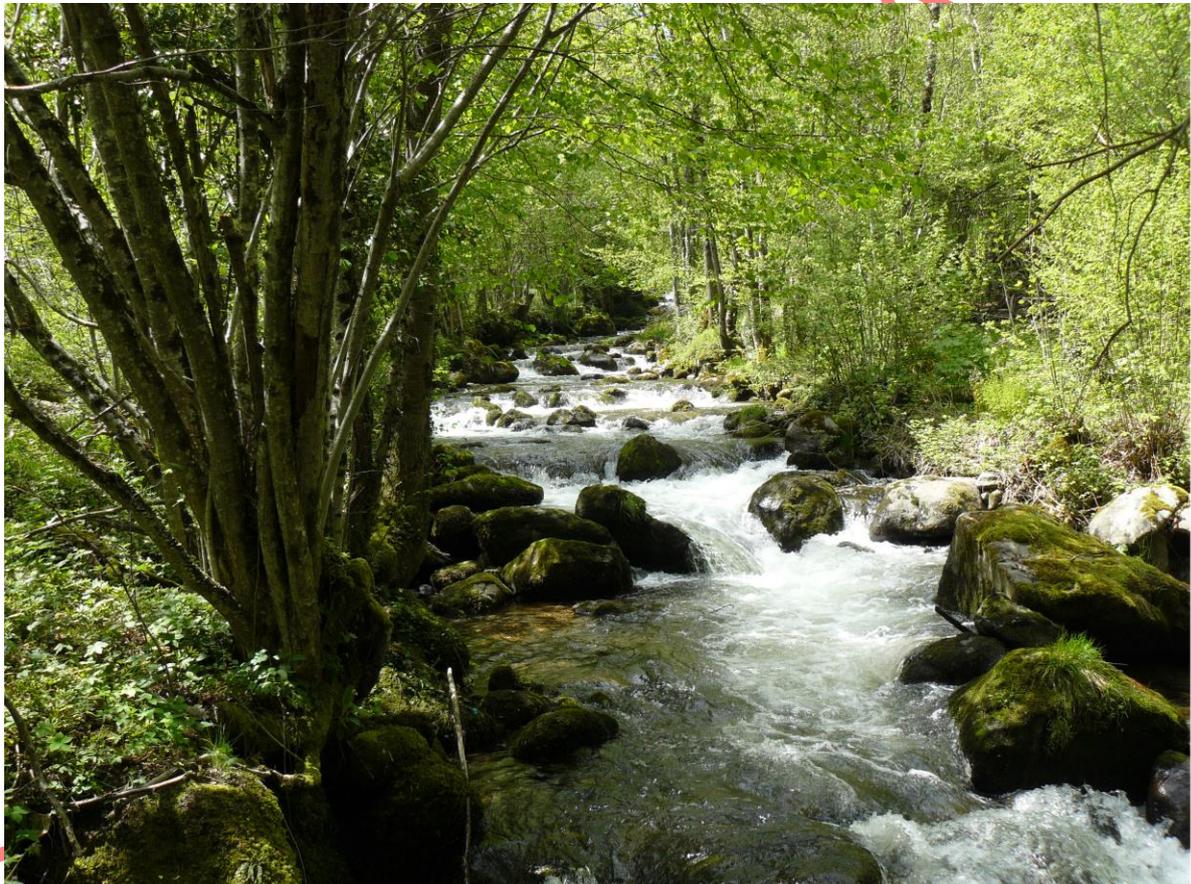
3.1.6 le réseau hydrographique :

Le réseau hydrographique traversant la commune de SAURAT est dominé par le ruisseau du Saurat, cours d'eau de bonne qualité des eaux, et en bon état écologique et chimique ; le Saurat est un cours d'eau classé en liste 1 mais non classé en liste 2

3.1.6.1 les cours d'eau :

Le réseau hydrographique traversant la commune de SAURAT est dominé par le ruisseau du Saurat, qui coule selon une direction ouest-est.

Outre le Saurat, le réseau hydrographique est constitué de nombreux petits ruisseaux qui drainent les 2 versants ; les principaux sont le ruisseau de l'Arse (qui contourne le massif de la Rouère, sur le versant sud), et le ruisseau du Loumet (qui prend sa source au pied du Pic de la Journalade, sur le versant nord).



photos D. Delbos, ADRET

ruisseau de Saurat à hauteur du hameau de Pratieviel

3.1.6.2 la qualité des eaux du Saurat:

L'Europe a adopté en 2000 une Directive-Cadre sur l'Eau (DCE), dont l'objectif général est d'atteindre le bon état des différents milieux aquatiques (eaux superficielles, plans d'eau, eaux souterraines) sur tout le territoire européen. Cette directive introduit de nouvelles notions (masses d'eau, milieux fortement modifiés,...) et de nouvelles méthodes (consultation du public, analyse économique obligatoire,...) qui modifient l'approche française de la gestion de l'eau. Une première étape de la mise en œuvre de cette DCE a consisté à actualiser en 2005 l'état des lieux du bassin Adour-Garonne et à réviser le Schéma

Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2010-2015). Actuellement, le SDAGE a été une nouvelle fois révisé et porte sur la période 2016-2020.

♦ Masse d'eau :

Le Saurat et ses affluents (masse d'eau FRFRR905B-2)

♦ Evaluation de l'état de la masse d'eau selon l'Arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface¹⁹ :

La qualité des eaux est bonne :

Etat de la qualité des eaux	SDAGE 2010	SDAGE 2016
Etat écologique	Bon	Bon
Etat biologique	Non classé	Non communiqué
Etat chimique	Bon	Bon

Le SDAGE 2016 donne des indications sur les pressions exercées sur la masse d'eau :

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2013)

	Pressions
Pression ponctuelle :	
Pression des rejets de stations d'épurations domestiques :	Non significative
Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage :	Non significative
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants) :	Pas de pression
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (MI et METOX) :	Inconnue
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries :	Pas de pression
Pression liée aux sites industriels abandonnés :	Inconnue
Pression diffuse :	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole :	Non significative
Pression par les pesticides :	Non significative
Prélèvements d'eau :	
Pression de prélèvement AEP :	Non significative
Pression de prélèvement industriels :	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation :	Pas de pression
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements :	
Altération de la continuité :	Modérée
Altération de l'hydrologie :	Minime
Altération de la morphologie :	Minime



¹⁹ Cette méthode évalue l'état en fonction de paramètres physico chimiques, biologiques et hydromorphologiques. Elle est utilisée pour les rapportages européens et est cohérente avec les objectifs du SDAGE 2016-2021.

◆ Objectifs de qualité SDAGE:

Les objectifs de bon état est programmé pour 2015, ce qui confirme la bonne qualité des eaux :

Objectifs de qualité des eaux	SDAGE 2010	SDAGE 2016
Etat global 2015	Bon	Bon
Etat écologique 2015	Bon	Non communiqué
Etat chimique 2015	Bon	Bon

Le SDAGE Adour-Garonne classe également les cours d'eau à enjeux environnementaux : **le bassin versant amont du Saurat (à l'amont de la prise d'eau de l'Espinassière, commune de Bédeilhac) cours d'eau classé en très bon état.**

◆ Ouvrages sur la masse d'eau:

Type d'ouvrage	Commune
Station d'épuration	Saurat
Usine hydro-électrique	Bédeilhac
Usine hydro-électrique	Arignac

◆ Zonage réglementaire du Saurat :

- Non classée en Zone de répartition des eaux²⁰
- Non classée en Zone sensible à l'eutrophisation²¹
- Non classée en Zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole²²
- cours d'eau en liste 1²³ à l'amont de la prise d'eau de l'Espinassière : la commune de Saurat est concernée

²⁰ Les zones de répartition des eaux sont des zones comprenant des bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques ou des systèmes aquifères, caractérisées par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

²¹ Les zones sensibles à l'eutrophisation sont des zones dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits

²² Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable. Dans ces zones, les agriculteurs doivent respecter un programme d'action qui comporte des prescriptions à la gestion de la fertilisation azotée et de l'interculture par zone vulnérable que doivent respecter l'ensemble des agriculteurs de la zone. Il est construit en concertation avec tous les acteurs concernés, sur la base d'un diagnostic local. En dehors des zones vulnérables, un code des bonnes pratiques agricoles, établi au niveau national est d'application volontaire. (source : Agence de l'Eau Adour-Garonne)

²³ Liste 1 : cours d'eau en très bon état écologique et cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins. L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques. Aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent

— cours d'eau non classé [en liste 2](#)²⁴

◆ **Catégorie piscicole :**

L'Hers et ses affluents sont classés en première catégorie piscicole (rivière à salmonidés)

◆ **le SDAGE Adour Garonne:**

Le PLU doit prendre en compte le SDAGE Adour-Garonne, et notamment les orientations suivantes :

- orientation C41 : préserver les cours d'eau à fort enjeux environnementaux : concerne le bassin versant amont du Saurat (à l'amont de la prise d'eau de l'Espinassière, commune de Bédeilhac),
- orientation C52 : prendre en compte les espèces aquatiques remarquables (Desman des Pyrénées) et mettre en œuvre des mesures de protection
- orientation E27 : favoriser la préservation ou la reconquête des zones inondables (zones d'expansion de crues ; zones humides...)
- orientation F4 : renouveler l'approche de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme,
- orientation F5 : respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques,
- orientation F6 : mieux gérer les eaux de ruissellement,
- orientation F7 : prendre en compte les coûts induits

3.1.6.3 Zones humides:

7 types de zones humides ont été recensés par ADRET dans le territoire communal, hors estives:

- Aulnaies (11Ha),
- Aulnaies-Frênaies (10.6Ha),
- Saulaies (1.3Ha),
- Prairies méso-hygrophiles (6.7Ha)
- Mégaphorbiaies (1.6Ha),
- Pelouses à Molinie (0.4Ha),
- Tourbières (0.7Ha) ; cette tourbière, située au lieu-dit La Prade (au sud de Matet de Maury et du Gourg de la Serbio), est particulièrement intéressante car située à une altitude relativement faible (950m).

Soit une surface totale (hors estives) de l'ordre de 32.7Ha, ce qui est considérable.

A cet inventaire, vient s'ajouter :

un obstacle à la **continuité écologique** (cf article R214-109 du code de l'environnement). Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières (cf article L214-17 du code de l'environnement)

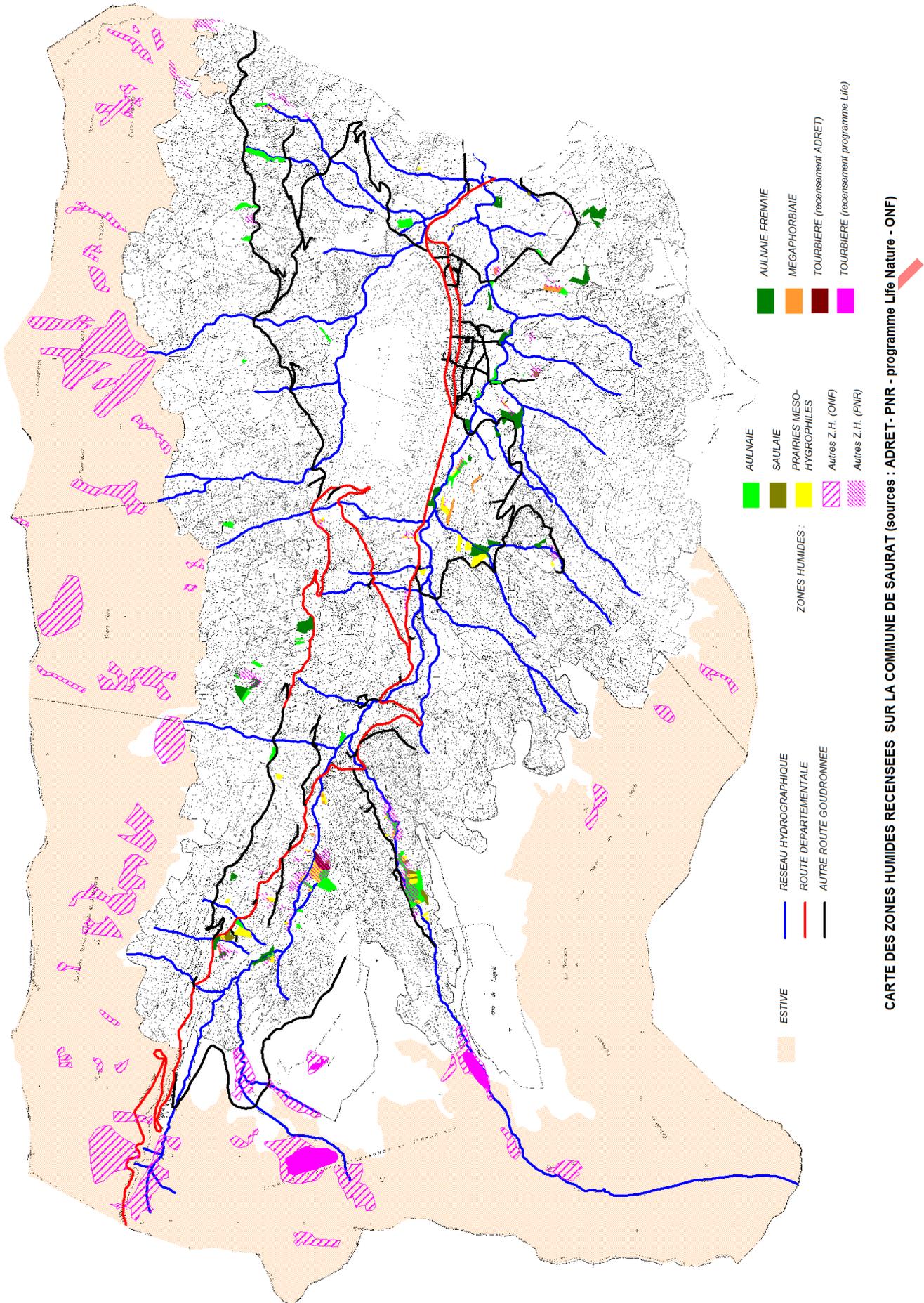
²⁴ Liste 2 : concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes. La restauration de la continuité écologique des cours d'eau figurant dans cette liste contribuera aux objectifs environnementaux du SDAGE.

- l'inventaire des Tourbières de Midi-Pyrénées, réalisé dans le cadre d'un programme Life Nature en 1998 : 3 tourbières ont été identifiées, toutes les 3 « en estive », pour une surface de 17.5Ha,
- l'inventaire réalisé par l'ONF dans l'estive de Saurat (149 Ha),
- l'inventaire réalisé par le PNR (à quelques détails près les Z.H. reconnues sont les mêmes que celles inventoriées par ADRET).

Les zones humides constituent des réservoirs d'eau, qui fonctionnent comme des éponges (en participant à la régulation des écoulements), et sont des réservoirs de biodiversité.

Les zones humides identifiées ont été reportées sur le plan de zonage du PLU, pour être protégées au titre de l'article L151.23 du code de l'urbanisme (Tourbières, Mégaphorbiaies, prairies humides), ou classées en espaces boisés classés (Aulnaies, Aulnaies-Frênaies, Saulaies).

DOCUMENT DE TRAVAIL

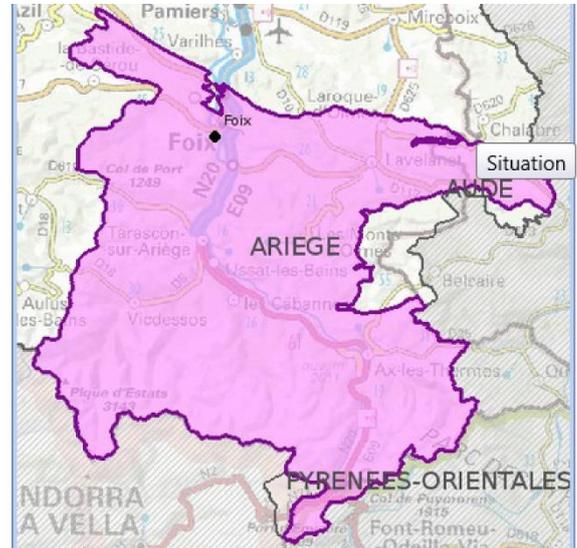


3.1.7 les eaux souterraines

La commune de SAURAT est concernée par la masse d'eau souterraine des terrains plissés du bassin versant de l'Ariège, secteur hydro 01 (FRFG048) ; il s'agit d'un système hydraulique composite propre aux zones intensément plissées de montagne.

Terrains plissés BV Ariège secteur hydro 01

Code :	FRFG048
Type :	Système hydraulique composite propre aux zones intensément plissées de montagne
Etat hydraulique :	Libre
Superficie :	1912 Km ²
Commission territoriale :	Garonne
Département(s) :	ARIEGE, AUDE



L'évaluation SDAGE 2016-2021 réalisée sur la base de données 2007-2010 précise que cette masse d'eaux souterraines est dans un bon état quantitatif et chimique, et qu'il n'existe pas de pression concernant les volumes de prélèvements, ou la pression diffuse (nitrates d'origine agricole).

DOCUMENT

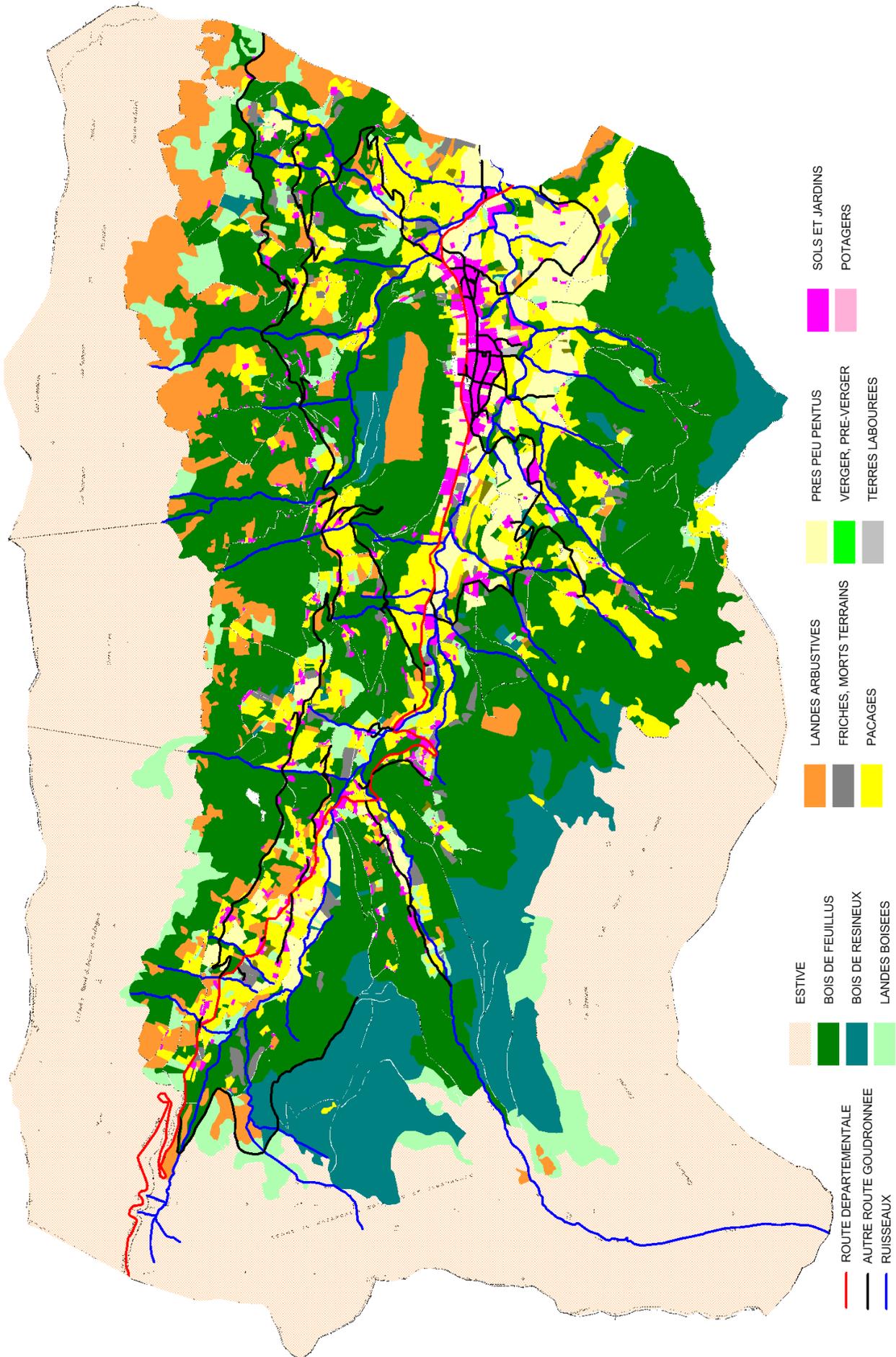
3.2 LE MILIEU BIOLOGIQUE :

Le milieu naturel (hors prairies) couvre l'essentiel du territoire communal (87%), formé de landes (11% de la surface communale) et surtout de bois (essentiellement des bois de feuillus : 36%) et d'estives (correspondant à la forêt domaniale de Saurat : 41%). Le terroir agricole (hors estives) couvre une surface relativement importante (11%), constitué de prés peu pentus, assimilables à des prés de fauche (3.4% de la surface communale) et surtout de pacages pentus (7.3% du territoire de la commune). Les tissus urbains couvrent une surface non négligeable (80Ha), mais ne représentant qu'un peu moins de 2% de la surface communale

3.2.1 L'occupation des sols

Un inventaire de l'occupation des sols a été réalisé entre janvier 2012 et mai 2013 par ADRET sur le territoire communal, non compris « les estives » ; les principaux résultats figurent dans le tableau ci-dessous (données chiffrées issues du S.I.G.) :

STRUCTURE	SURFACE en Ha	SURFACE en %
SOLS ET JARDINS	73,8	1,7
POTAGERS	1,0	0,0
SOLS ET JARDINS, POTAGERS	74,8	1,7
TERRES LABOUREES, JACHERES	1,6	0,0
PRES PEU PENTUS	148,3	3,4
PACAGES	317,1	7,3
VERGERS, PRES-VERGERS	4,8	0,1
TOTAL TERRES AGRICOLES	471,8	10,8
LANDES HERBACEES, FRICHE, MORT TERRAIN	44,4	1,0
LANDES ARBUSTIVES	233,3	5,4
LANDES BOISEES	191,3	4,4
TOTAL LANDES	469,0	10,8
BOIS DE FEUILLUS	1245,6	28,6
BOIS DE RESINEUX	312,8	7,2
TOTAL BOIS	1558,4	35,8
ESTIVES	1781,0	40,9
TOTAL GENERAL	4355,0	100,0



Source : ADRET

CARTE DE L'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE SAURAT

3.2.2 Les habitats

3.2.2.1 analyse des habitats

D'un point de vue naturaliste, c'est la notion d'habitats qui est importante, c'est-à-dire des milieux homogènes généralement constitués par le même cortège de plantes.

► les formations boisées

Les bois représentent 40% du territoire communal en incluant les plantations de résineux et les landes boisées. La composition des bois de feuillus varie en fonction de la nature du substrat géologique, du pH des sols, de l'exposition, de la pente, de l'alimentation en eau... On peut ainsi distinguer :

→ des bois à dominante de Chêne pédonculé et Frêne commun : ces formations sont surtout massivement présentes dans le territoire communal (724Ha) ; en fonction de l'altitude ou de l'alimentation en eau des sols qu'ils occupent, on distingue les Frênaies (99Ha), qui colonisent les versants frais (bois de Frênes post-cultureaux - CB 41.39), et surtout les Chênaies-Frênaies Pyrénéennes (625Ha) au cortège riche, mêlant Erable sycomore, Tilleul, etc - CB 41.29), localement en mélange avec le Châtaignier ou le Bouleau. Enjeux environnementaux faibles pour les formations non mûres, enjeux assez faibles à moyens pour les formations mûres (présence de vieux arbres),

→ des bois à dominante de Chêne pubescent : les taillis de Chêne pubescent (90Ha) tapissent les versants calcaires ou exposés au sud ; ils correspondent à la Chênaie thermophile supra-méditerranéenne (habitat CB 41.71) ; ils sont essentiellement présents à l'est de Saurat (massif de la Rouère, Montorgueil, Calamès), sur sols calcaires. Enjeux environnementaux faibles pour les formations non mûres, enjeux assez faibles à moyens pour le reste,

→ la Hêtraie : la Hêtraie (270Ha) remplace le plus souvent la Chênaie-Frênaie Pyrénéo-Cantabrique à partir de 900m d'altitude, du moins sur le versant nord ; la Hêtraie étant très réduite en soulane ; localement, les 2 habitats sont en mélange (145Ha). La majeure partie de la Hêtraie correspond à la Hêtraie neutrophile (CB 41.14), et plus ponctuellement, à la Hêtraie calcicole sur affleurements calcaires (CB 41.16) et à la Hêtraie acidiphile sur substrats acides. Enjeux environnementaux faibles pour la Hêtraie neutrophile, enjeux forts pour les Hêtraies calcicole et acidiphile (habitats d'intérêt communautaire ; respectivement code Natura EUR15 : 9150 et 9120),

→ D'autres formations boisées de feuillus sont présentes de façon plus ponctuelle : des taillis de Robinier (habitat Corine Biotope 83.324 : Plantations et formations spontanées de Robinia pseudoacacia) : ces formations (appelées encore acacières dans la région) sont marginales dans le territoire communal (14Ha) ont un enjeu environnemental globalement faible à très faible (espèce très envahissante) ; taillis de Châtaignier (rarement pur - CB 41.9), bois de Bouleaux (code Corine biotope 41.B3), bien présents en haut du versant sud, bois de Tremble (code Corine biotope 41.D2), qui sont tous deux des boisements pionniers, l'Aulnaie (code Corine biotope 44.91 : boisement humide), l'Aulnaie-Frênaie (code Corine biotope 44.31 : boisement humide voisin du précédent), la Saulaie (boisements humides pionniers - C.B. 44.92). Enjeux environnementaux contrastés : très faible taillis de Robinier, faibles pour les bois de Bouleau et de Tremble ; moyens pour les Aulnaies et les Saulaies ; forts pour l'Aulnaie-Frênaie) qui est un habitat d'intérêt communautaire (code

Natura EUR15 : 91EO - habitat prioritaire). Un autre habitat d'intérêt communautaire, la forêt de ravin (code Corine biotope 44.44 : boisement à base de Chênes, Erables et Tilleuls), n'a pas été recensé dans la commune mais est potentiellement présent.

Les plantations de résineux (habitat 83.31) sont localisées sur le versant nord de la Rouère, et plus ponctuellement çà et là (replantations en timbre poste, notamment en ubac ; ces plantations sont essentiellement à base d'Épicéas, à l'exception de la plantation de résineux du massif de la Rouère, à base de Pin sylvestre et de Mélèze. A plus haute altitude, en versant nord, insérés entre la Hêtraie et l'estive, s'étendent de grands massifs de Sapinières (CB 41.13) et de plantations de Pin sylvestre d'altitude (CB 42.56) ; les enjeux environnementaux sont très faibles pour les plantations de résineux en timbre poste, et faibles à modérés pour les Sapinières et Pinèdes à Pins sylvestre d'altitude.

▶ les landes arbustives et les friches

Les landes arbustives et les friches sont assez peu représentées dans la commune (139Ha soit 6.4% du territoire communal²⁵). Les principaux habitats rencontrés sont : les accrus forestiers (CB 31.8D ; extension réduite), les landes à Fougère Aigle (CB 31.861 : landes à caractère sub-atlantique, bien représentées (184Ha), notamment en haut du versant sud (et au-delà dans « l'estive »), localement en mélange avec le Genêt à balai, les landes à Genêt à balai (CB 31.84), les Fruticées à Prunellier (habitat marginal - CB 31.81), les formations stables à Buis (sur affleurements calcaires ; C.B. 31.82), les landes à Genévrier commun (marginales ; CB 31.88), les Pelouses sèches (sur substrat calcaire, habitat ponctuel - CB 34.32), les foutrés de Noisetier (présents notamment entre l'estive et la Sapinière, lieux-dits Estailière-Tourounet-la Trincade, CB 31.8C), les friches à Rudérales (sur sols perturbés par l'activité humaine - CB 87.2), les ronciers (CB 31.831), les Prairies abandonnées (C.B. 38.13), les Mégaphorbiaies (prés très humides envahis par des hautes herbes - CB37.71), les landes à Rhododendron (au contact avec les « estives », en ubac - CB 31.42).

Les enjeux environnementaux sont contrastés : nuls pour les friches à Rudérales ; faibles pour les accrus forestiers, les ronciers, les landes à Fougère Aigle, les landes à Genêt à Balai, les Fruticées à Prunellier, les foutrés de Noisetier, les Prairies abandonnées, forts pour les Mégaphorbiaies (habitat d'intérêt communautaire²⁶ 6430), les Pelouses sèches sur substrat calcaire (HIC 6210), les landes à Genévrier commun (HIC 5130), les formations stables à Buis (HIC 5110), les landes à Rhododendron (HIC 4060).

▶ les habitats rocheux

On distingue les éboulis calcaires pyrénéens (ponctuel ; versant du Calamès ; C.B. 61.34) et les éboulis siliceux (ponctuel, au contact avec les estives ; C.B. 61.1). Les éboulis, calcaires ou siliceux, sont d'intérêt communautaire (respectivement habitat d'intérêt communautaire 8130 et 8150).

▶ les terres à vocation agricole

Les terres agricoles couvrent une surface de 472Ha (11% du territoire communal). Les terres labourées (CB82.11) sont marginales, tout comme les prés améliorés (prairies artificielles ;

²⁵ Hors landes boisées, classées avec les formations boisées

²⁶ Habitat d'intérêt communautaire, ou HIC

CB 81.1) ; la quasi-totalité du terroir agricole est constituée de prés peu pentus (CB 38.2), et surtout de pacages (38.11). Un petit nombre des prés et pacages (7Ha) sont méso-hygrophiles (ou prairies humides ; CB 37.2) ; les Pelouses à Molinie (CB 37.31) sont marginales (quelques rares placages en soulane) ; les Tourbières Hautes (CB 51.11) sont très localisées (estives, mais aussi ponctuellement dans la vallée, lieu-dit « la Prade ». Des Tourbières de pente (CB 54.4) sont également présentes en estives, mais elles n'ont pas fait l'objet d'inventaires systématiques et n'ont pas été reportées sur la carte. A noter la présence également de petits vergers et de prés-vergers (C.B. 83.15).

Les enjeux environnementaux sont nuls pour les terres labourées et les Prés améliorés, faibles pour les vergers, les prés et les pacages mésophiles, moyens pour les prés et pacages humides à joncs, les Prés-Vergers, les Pelouses à Molinie, forts pour les Tourbières (habitat d'intérêt communautaire 7110). Une grande partie des prés auraient pu être classés en tant que prairies maigres de fauche de basse altitude, qui constituent un habitat d'intérêt communautaire (HIC 6510).

▶ les habitats artificialisés liés au tissu urbain

Ce sont pour l'essentiel des sols et jardins (CB 85.31 x 86) ; y ont été également rattachés les potagers (C.B. 85.32). Ils totalisent 153Ha, soit 19% du territoire communal. Leur enjeu environnemental est globalement nul à très faible.

▶ les estives

Elles n'ont pas fait l'objet d'inventaire ; étagées entre 1250m et 1948m, elles correspondent en grande partie à l'étage montagnard : on peut considérer que la quasi-totalité de l'estive située en versant sud appartient à l'étage montagnard ; seule une partie de l'estive du versant nord appartient à l'étage sub-alpin (à partir de 1400 à 1500m d'altitude). La partie de l'estive située dans l'étage montagnard est largement envahie par la Fougère Aigle et ne présente pas globalement un intérêt patrimonial important, à l'exception de micro-habitats, notamment ceux qui sont liées aux habitats humides (Tourbières de pente principalement). La partie située dans l'étage sub-alpin est beaucoup plus riche et relève en grande partie d'habitats d'intérêt communautaire (landes sèches à Callune, landes à Genêt purgatif, landes à Rhododendron, Pelouses acides à Nard raide, etc...).

Le tableau ci-après donne la répartition des habitats en fonction de leur enjeu et de leur surface (source : inventaires ADRET) :

HABITAT	ENJEU	CODE CORINE BIOTOPE	SURFACE en Ha	SURFACE en %
SOLS ET JARDINS	NUL A TRES FAIBLE	85.31 x 86	73,8	1,7
TERRE LABOUREE, TERRE LABOUREE EN FRICHE	NUL	82.11	1,7	0,0
FRICHE A RUDERALES	TRES FAIBLE	87.2	1,2	0,0
POTAGERS	NUL	85.32	1,0	0,0
PLANTATION DE RESINEUX	TRES FAIBLE	83.31	28,4	0,7
PRE AMELIORE	TRES FAIBLE	81.1	0,6	0,0
TAILLIS DE ROBINIER	TRES FAIBLE	83.324	13,7	0,3
TOTAL HABITATS A ENJEUX NULS A TRES FAIBLES			120,4	2,8
ACCRU FORESTIER	FAIBLE	31.8D	10,6	0,2
BOIS DE BOULEAU	FAIBLE	41.B3	119,7	2,7
CHENAIE FRENAIE PYRENNENNE	FAIBLE A MODERE	41.29	625,2	14,4
CHENAIE THERMOPHILE SUPRA MEDITERRANEENNE	FAIBLE A MODERE	41.71	89,6	2,1
FRENAIE	FAIBLE	41.39	98,7	2,3
TAILLIS DE CHATAIGNIER	FAIBLE	41.9	2,0	0,0
CHENAIE FRENAIE PYRENNENNE X HETRAIE	FAIBLE A MODERE	41.29 X 41.14	145,5	3,3
HETRAIE NEUTROPHILE	FAIBLE A MODERE	41.14	238,7	5,5
FOURRE DE NOISETIER	FAIBLE	31.8C	47,1	1,1
FRUTICEE A PRUNELLIER	FAIBLE	31.81	2,1	0,0
LANDE A GENET A BALAI, ASSOCIE OU NON A LA FOUGERE AIGLE	FAIBLE	31.84 (X 31.86)	48,8	1,1
LANDE A FOUGERE AIGLE	FAIBLE	31.861	135,0	3,1
RONCIER	FAIBLE	31.831	5,8	0,1
PRE PEU PENTU	FAIBLE	38.2 (X38.1)	145,1	3,3
PACAGE	FAIBLE	38.11	310,7	7,1
PRAIRIES ABANDONNEES	FAIBLE	38.13	38,7	0,9
PINEDE A PINS SYLVESTRE D'ALTITUDE	FAIBLE A MODERE	42.56	17,0	0,4
SAPINIERS, LOCALEMENT EN MELANGE AVEC LE PIN SYLVESTRE	FAIBLE A MODERE	42,13	267,3	6,1
BOIS DE TREMBLE	FAIBLE	41.D2	0,4	0,0
VERGERS	FAIBLE	85.13	0,5	0,0
TOTAL HABITATS A ENJEUX FAIBLES A MODERES			2348,5	53,9
AULNAIE	MOYEN	44.91	11,0	0,3
PELOUSE A MOLINIE	MOYEN	37.31	0,4	0,0
PACAGE HUMIDE A JONCS	MOYEN	37.241	6,7	0,2
PRES-VERGERS	MOYEN	38.1 X 83.15	4,4	0,1
SAULAIE	MOYEN	44,92	1,3	0,0
TOTAL HABITATS A ENJEUX MOYENS			23,8	0,5
AULNAIE FRENAIE	FORT	44.31	10,6	0,2
EBOULIS CALCAIRES	FORT	61.3	0,9	0,0
EBOULIS SILICEUX	FORT	61.1	1,3	0,0
LANDES STABLES A BUIS, LOCALEMENT EN MELANGE AVEC DES FALAISES CALCAIRES	FORT	31.82 (X62.1)	28,4	0,7
LANDES A GENEVRIER COMMUN	FORT	31.88	0,8	0,0
HETRAIE CALCICOLE	FORT	41.16	21,3	0,5
HETRAIE ACIDIPHILE	FORT	41.12	10,5	0,2
MEGAPHORBIAIE	FORT	37.71	1,6	0,0
PELOUSE SECHE SUR SUBSTRAT CALCAIRE	FORT	34.32	1,8	0,0
LANDES A RHODODENDRON	FORT	31.42	2,8	0,1
TOURBIERES HAUTES	FORT	51.11	1,1	0,0
TOTAL HABITATS A ENJEUX FORTS			81,1	1,9
ESTIVES			1781,0	40,9



Lande à Fougère aigle (lieu-dit la Brugue) ; Genêt à balai et Bouleau en arrière plan



Chênaie pubescente ("la Rouère") sur affleurements calcaires



Lande stable à Buis ("la Rouère")



Eboulis calcaire ("col d'Ijou")



Pelouse sèche (col d'Ijou) ; en arrière plan, Chênaie pubescente et falaise calcaire



Sapinière de la forêt domaniale de Saurat

photos D. Delbos, ADRET



Hêtraie ("à Cassaluc")



Fourré de Noisetier ("à Tourounet")



Lande à Rhododendron ("à Tourounet")



Pelouse à Molinie ("Ragezat")



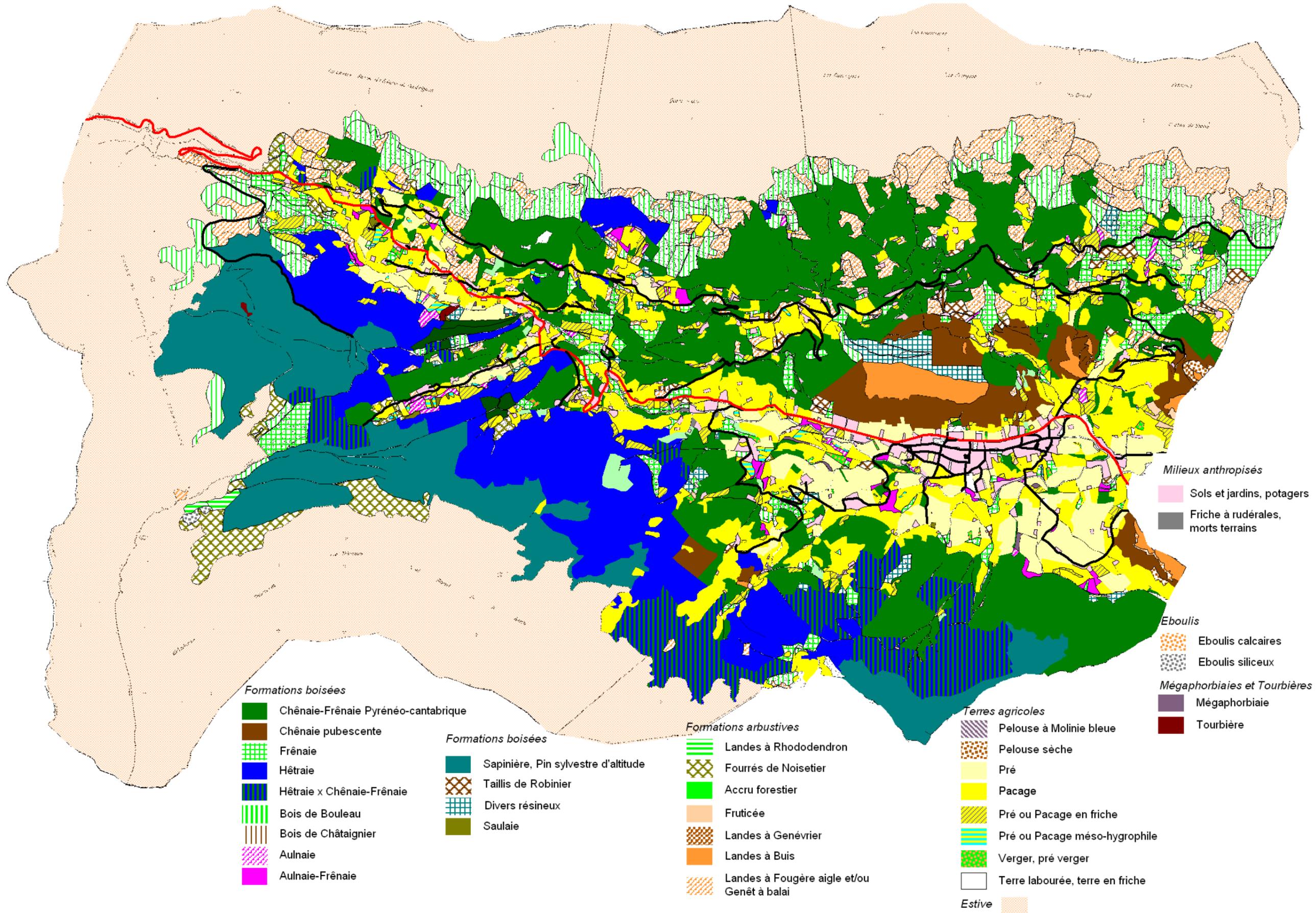
Tourbière (cabane d'Estibat)



Estive de la forêt domaniale de Saurat (Sarrat de la Pelade)

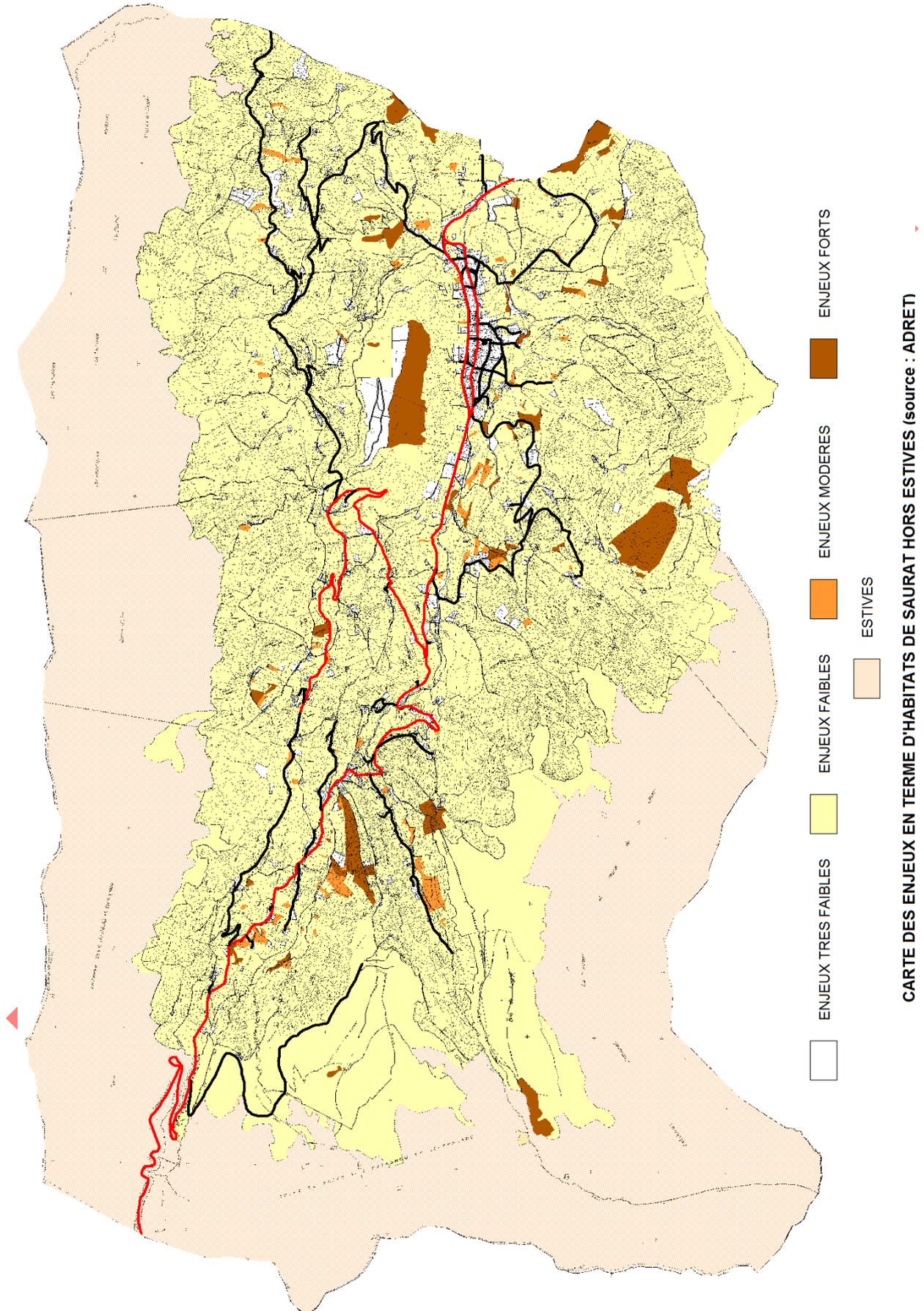
photos D. Delbos, ADRET

DOCUMENT DE TRAVAIL



3.2.2.2 Carte de synthèse des enjeux en terme d'habitats

La carte ci-après illustre la hiérarchisation des enjeux en terme d'habitats :



3.2.3 La faune

- La faune de la commune est riche et diversifiée, en relation avec la grande diversité des habitats.

- Parmi les espèces présentes (en souligné : observations BAZNAT ; en astérisques : observations ADRET) ou potentiellement présentes dans la commune, on peut citer :

→ Avifaune: Grand Tétrás, Perdrix grise de montagne, Milan royal*, Vautour Percnoptère, Vautour fauve*, Aigle royal, Faucon pèlerin*, Hibou Grand Duc, Chocard à bec jaune, Crave à bec rouge, Cingle plongeur, Pic Mar, Bouvreuil pivoine* etc...

→ mammifères: Desman des Pyrénées, Cerf*, Blaireau*, Putois, Lapin*, Lièvre, Renard*, Sanglier*, Chevreuil, Loutre, Isard, Desman des Pyrénées, Loir, Minioptère de Schreibers, Petit Rinolophe, Rinolophe Euryale, Grand Rinolophe...

→ amphibiens, reptiles : Euprocte, Lézard catalan, Lézard des murailles*, Lézard vert, Lézard vivipare, Orvet, Vipère aspic, Couleuvre verte et jaune, Crapaud commun, Grenouille rousse*, Salamandre tachetée*...

→ insectes : grand Capricorne*

→ poissons : Truite fario...

DOCUMENT DE TRAVAIL



Drosera rotundifolia et Sphaignes (tourbière de pente dans la Quère d'Urs)



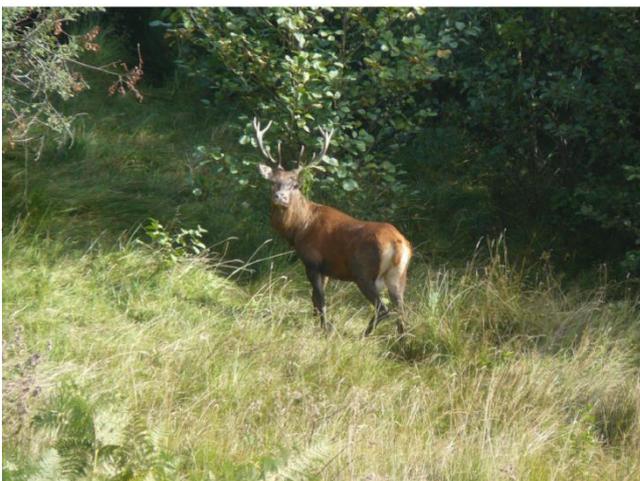
Vautour fauve (Quère d'Urs)



Viola palustris ("à Loumet de dessus")



Narthecium ossifragum (tourbière de pente dans la Quère d'Urs)



Cerf (à "Galoch")



Bouvreuil pivoine (à "Siech")

photos D.Delbos, ADRET

3.2.4 Les inventaires et les protections réglementaires concernant les milieux naturels

Un milieu naturel très riche et diversifié avec 5 ZNIEFF de type I (parois calcaires et Quies du bassin de Tarascon ; Massif de l'Arize, versant sud, Massif de l'Arize zone d'altitude, Massif du Pic des Trois Seigneurs, ruisseau de Saurat et ses affluents), 3 ZNIEFF de type II (parois calcaires et Quies de la haute vallée de l'Ariège, Massif de l'Arize, moyenne montagne de Vicdessos et massif des Trois Seigneurs)

3.2.4.1 les ZNIEFF

• Pour évaluer la richesse du milieu naturel, l'Etat a procédé dans les années 1980 à un inventaire exhaustif de l'ensemble du territoire national : ainsi ont été créées les ZNIEFF : zones naturelles, d'intérêt écologique floristique et faunistique. Deux types de ZNIEFF ont été reconnus :

- ZNIEFF de type I : secteurs délimités caractérisés par leur intérêt biologique remarquable,
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.

A la fin des années 2000, un travail de réactualisation a été réalisé, et a conduit à la création de ZNIEFF dits de deuxième génération. Ce sont ces ZNIEFF qui sont ici sommairement décrites.

La commune de SAURAT dispose d'un milieu naturel très riche : elle est intersectée par 3 ZNIEFF de type 2 :

- **Les parois calcaires et Quies de la haute vallée de l'Ariège (Z2PZ2075)** : cette ZNIEFF s'étend sur 9891Ha entre Bédailhac et Aynat au nord ouest et Caussou au sud-est (près de Luzenac), et correspond au puissant massif calcaire soumis à influence sub-méditerranéenne en situation de soulane. Plusieurs habitats de grand intérêt y sont présents : pelouses sèches calcaires, landes à Genévriers, forêts de Chênes verts et pubescents, habitats rocheux, éboulis calcaires, grottes, falaises, sources d'eaux dures. Cette ZNIEFF abrite également plusieurs espèces animales remarquables ou patrimoniales (Vautour percnoptère, Aigle royal, Grand Duc d'Europe, Faucon pèlerin, Chocard à bec jaune, Crave à bec rouge, Perdrix grise de montagne, grand Tétrás, Chauve-souris, Lézard hispanique, entomofaune...). La flore remarquable ou patrimoniale est représentée par l'Alysson à gros fruits, l'Alysson diffus, la Bartsie en épi, la Jasone glutineuse, le Genévrier thurifère, le Chêne kermes, le Chêne vert, le Pistachier thérébinthe, l'Orchis parfumé, l'Aphyllante de Montpellier, les lavandes, le Ciste à feuilles de sauge, la Dauphinelle de Verdun, ...). La ZNIEFF présente aussi fort intérêt mycologique ?
- **Le Massif de l'Arize (Z2PZ2074)** : cette ZNIEFF s'étend sur 42110Ha entre Saint-Girons et Foix, entre le Salat et l'Ariège, entre 390 et 1685m d'altitude. D'origine schisteuse et granitique, le Massif de l'Arize présente des habitats de grand intérêt : habitats tourbeux, sources pétrifiantes, habitats rocheux ; la flore remarquable ou patrimoniale est représentée par des espèces inféodées aux zones humides (Rossolis à feuilles rondes, Petite Utriculaire, Osmonde royale), mais aussi des espèces à affinités méditerranéennes (Chêne vert, Stipe d'Offner, Ciste à feuilles de sauge), et des espèces caractéristiques des milieux rocheux et des éboulis (Grand Mufler, Joubarbe des toits, Centranthe de Lecoq). La faune remarquable est représentée par le Desman, le Chat forestier, plusieurs espèces

de Chauve-souris, le Grand Tétras, la Perdrix grise des montagnes, le Milan royal, l'Aigle botté, le Grand Duc d'Europe, l'Euprocte des Pyrénées, la Leucorrhine douteuse, le Cordulégastre bidenté...

- **La moyenne montagne de Vicdessos et le massif des Trois Seigneurs (Z2PZ2084)** : cette ZNIEFF s'étend sur 21558Ha entre 548 et 2644m d'altitude. Cette ZNIEFF présente des habitats de grand intérêt : milieux humides et tourbeux, zones forestières mûres, habitats rocheux ; la flore remarquable ou patrimoniale est représentée par des espèces inféodées aux zones humides (Isoètes, Rossolis à feuilles rondes, Petite Utriculaire, Lycopode inondé, Linaigrette angainante), mais aussi des espèces caractéristiques des milieux rocheux (Androsace de Vandelli, Saxifrage faux Géranium, Muflier à feuilles d'Asaret, saxifrage de Burser, Ancolie des Pyrénées, Campanule remarquable). La faune remarquable est représentée par le Desman des Pyrénées, l'Isard, le Pic mar, la Perdrix grise des montagnes, le Lagopède alpin, l'Aigle royal, la Coronelle girondine, le Léopard catalan, le Triton palmé, l'Agrion de Mercure, la Cordulie métallique, la Leucorrhine douteuse, le Leste dryade, l'Apollon, le semi-Apollon, l'Azuré du Serpolet...

La commune est également intersectée par 5 ZNIEFF de type 1 :

- **Les parois calcaires et Quies du bassin de Tarascon (Z2PZ0429)** : cette ZNIEFF s'étend sur 8162Ha entre Bédeilhac et Aynat au nord ouest et Caychax au sud-est (près des Cabannes), et correspond au puissant massif calcaire soumis à influence sub-méditerranéenne en situation de soulane. Pour les habitats et les espèces, confer Z2PZ2075,
- **Le Massif de l'Arize, versant sud (Z2PZ0453)** : cette ZNIEFF s'étend sur 8012Ha et correspond au versant sud du massif de l'Arize entre le col de Port et la rivière Ariège, entre 439 et 1685m d'altitude. Pour les habitats et les espèces, confer Z2PZ2074,
- **Le Massif de l'Arize, zone d'altitude (Z2PZ0452)** : cette ZNIEFF s'étend sur 15897Ha et jouxte la ZNIEFF précédente ; elle est présente très marginalement dans la commune de Saurat. Pour les habitats et les espèces, confer Z2PZ2074,
- **Le ruisseau du Saurat et affluents (Z2PZ0428)** : cette ZNIEFF s'étend sur 30Ha et concerne la totalité du ruisseau jusqu'à sa confluence avec l'Ariège. Les principaux enjeux concernent la présence du Desman des Pyrénées et de la Loutre
- **Le massif du Pic des Trois Seigneurs (Z2PZ0427)** : cette ZNIEFF s'étend sur 11199Ha et inclut notamment le versant nord de la vallée du Saurat. Pour les habitats et les espèces, confer Z2PZ2084.

3.2.4.2 les APPB

Les APPB sont des arrêtés préfectoraux de protection de biotope. Aucun APPB n'existe sur SAURAT ; Un APPB a été prescrit dans la commune proche d'Arignac (Roc de Sédour, protégé pour assurer la protection du Faucon pèlerin et du Vautour Percnoptère).

3.2.4.3 les ZICO

Les ZICO sont des zones d'importance communautaire pour les oiseaux ; aucune ZICO n'est située dans la commune de Saurat ; une ZICO est reconnue sur la commune proche de

Tarascon : la ZICO des zones rupestres du Tarasconnais et du massif d'Aston, qui concerne la protection de l'avifaune rupestre et forestière du Tarasconnais.

3.2.4.4 Sites d'intérêt communautaire

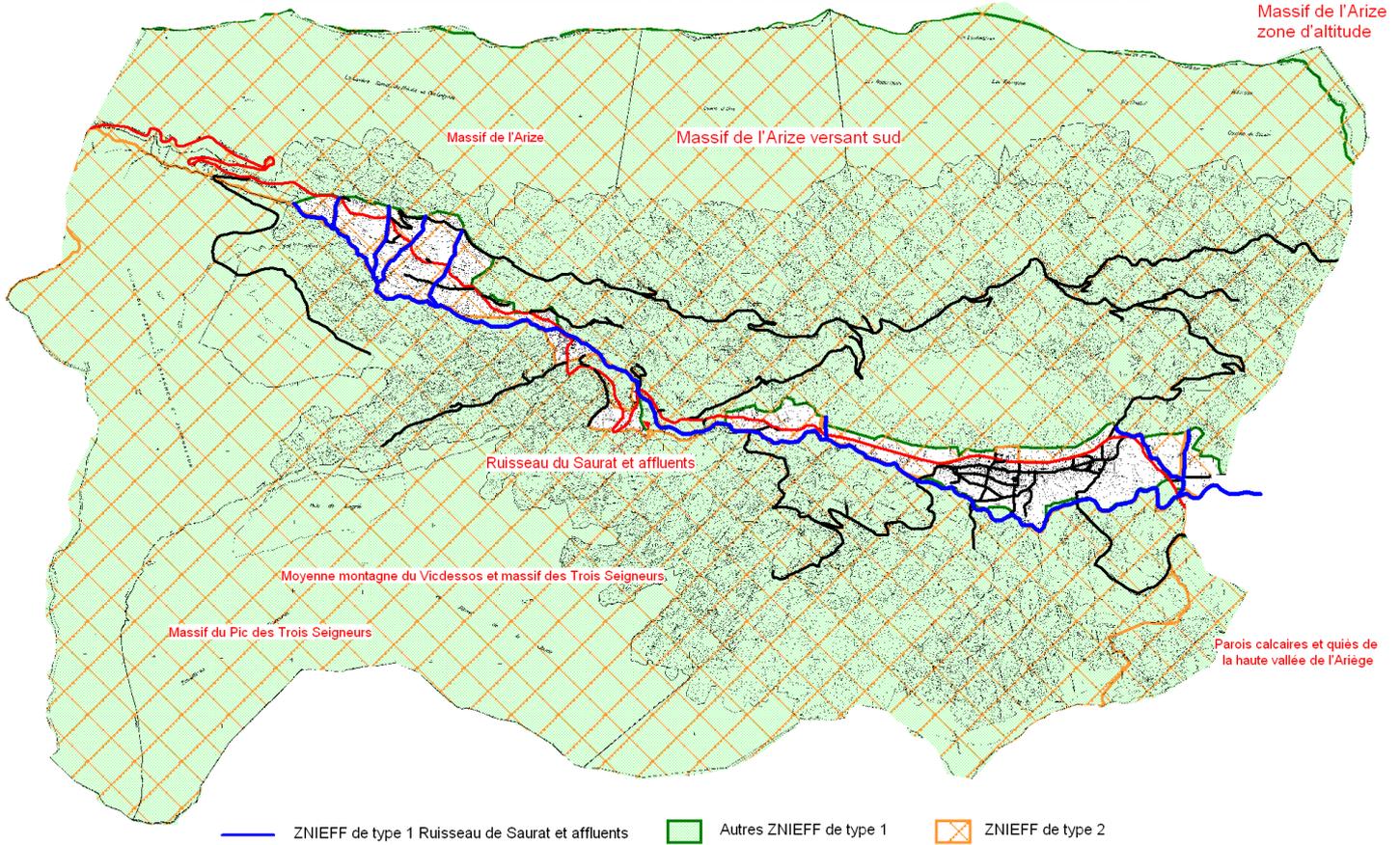
Aucun site Natura 2000 n'est situé dans la commune de Saurat ; cependant, 3 sites d'intérêt communautaire sont situés dans des communes voisines : il s'agit de :

→ site Natura « **les cours d'eau Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste** » ZSC FR7301822 (9 604 Ha) ; il s'agit d'un réseau hydrographique présentant un grand intérêt pour les poissons, le Desman, des mollusques, ainsi que des poissons migrateurs dans des tronçons de cours d'eau en voie de restauration (zones de frayères potentielles)

→ site Natura « **les Quiès calcaires du Tarasconnais** » ZSC FR7300829 (2182 Ha) ; ces massifs calcaires abritent de nombreuses espèces floristiques méditerranéennes (chêne vert, Genévrier thurifère, orchidées...) ainsi que des milieux rupestres et souterrains exceptionnels. Parmi les espèces présentes dans le site, on rencontre les espèces emblématiques suivantes : le Lucane cerf-volant, la Rosalie des Alpes, le Desman des Pyrénées, de nombreuses chauves souris (Barbastelle, grand Murin, grand Rinolophe, Minoptère de Schreibers, petit Murin, petit Rinolophe, Rinolophe Euryale, Verspertillon à oreilles échanquées), un poisson (le Chabot).

→ site Natura « **Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caugno** » ZPS FR7312002 (2479Ha) ; Milieux rupestres exceptionnels. Présence de 2 couples de vautours percnoptères, de l'aigle royal (plusieurs couples), de sites de nidifications pour le faucon pèlerin et le hibou grand-duc (plusieurs couples). Le Gyapète barbu est observé en trio sur la zone depuis un an (recherche de site de nidification).

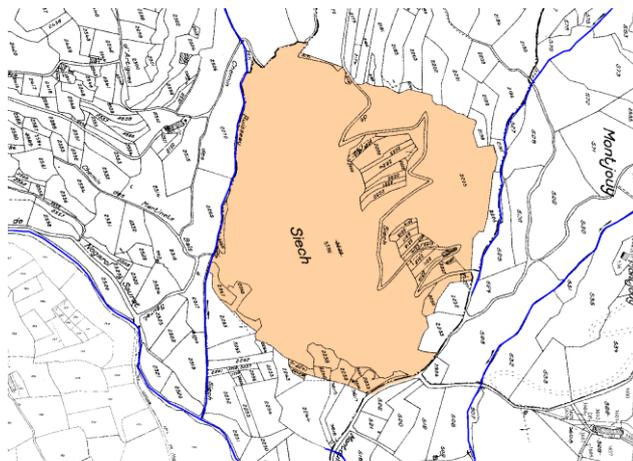
→ site Natura « **Grotte du Ker de Massat** » ZSC FR7300839 (1 Ha) ; Gisement archéologique et présence de gravures paléolithiques. Grotte présentant des habitats terrestres (éboulis, plancher stalagmitique, concrétions) et des habitats aquatiques (ruisseau souterrain, karst noyé, suintement). Colonie de reproduction de chauves souris (Petit Murin et Minioptère de Schreibers) et peuplement d'invertébrés troglodites endémiques. Reproduction ancienne (années 40-50) du Murin de Capaccini, aujourd'hui disparu



CARTE DES DES INVENTAIRES ET CONTRAINTES REGLEMENTAIRES DE SAURAT (source : DREAL)

3.2.5 Projet de réserve naturelle:

La grotte de Siech est incluse dans le **projet de réserve naturelle souterraine de l'Ariège** constitué de 23 sites distincts. Outre la grotte sensu stricto, le projet inclut également la rivière souterraine qui lui est associée. 2 espèces patrimoniales y ont été recensées : l'Euprocte des Pyrénées (amphibien endémique des Pyrénées), et Speonomus abeillei boullioni (coléoptère cavernicole).



PERIMETRE CONCERNE COURS D'EAU
CARTE DU PROJET DE RESERVE NATURELLE DE L'ARIEGE SUR LA COMMUNE DE SAURAT
Source : ETAT

3.2.6 La trame verte et bleue et les corridors écologiques

◆ Les corridors écologiques identifiés par le SRCE

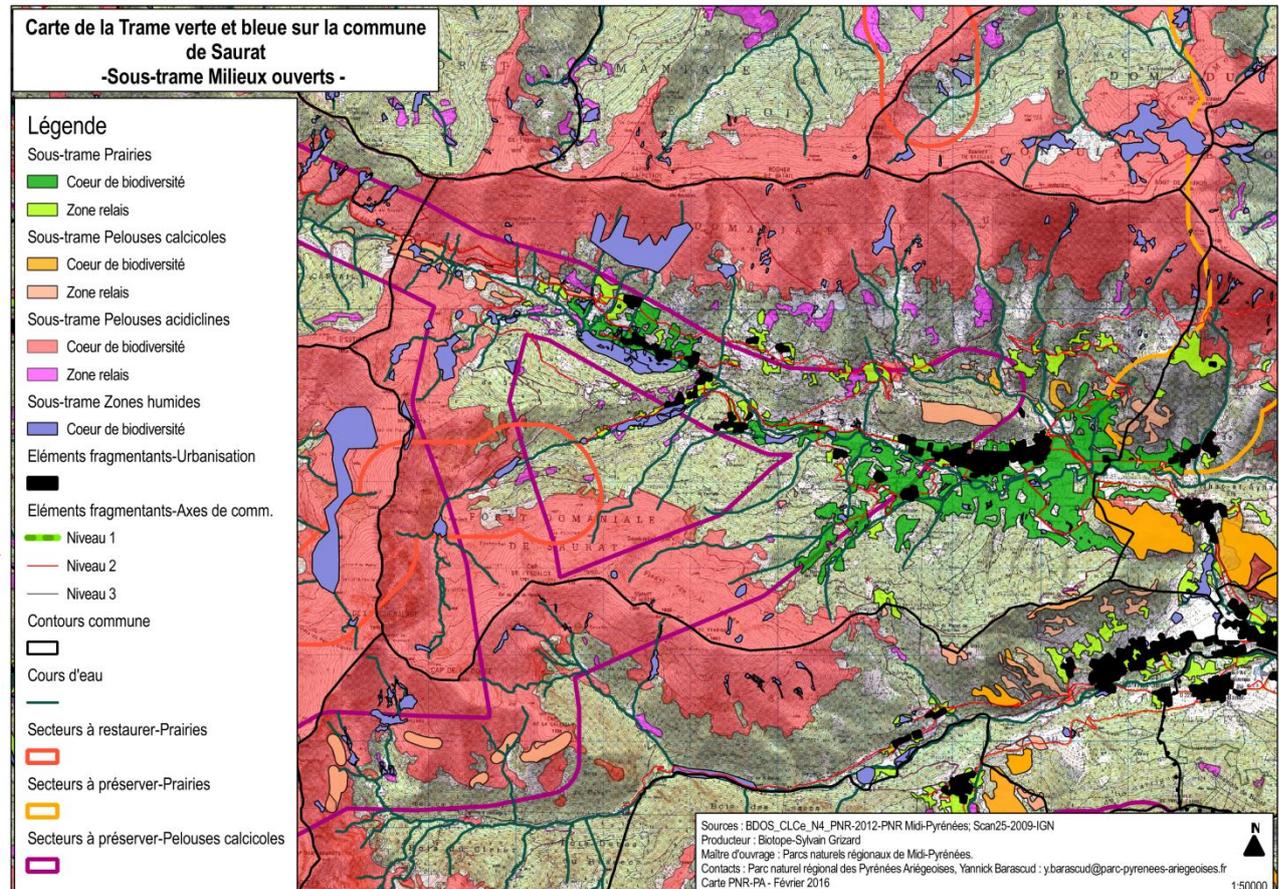
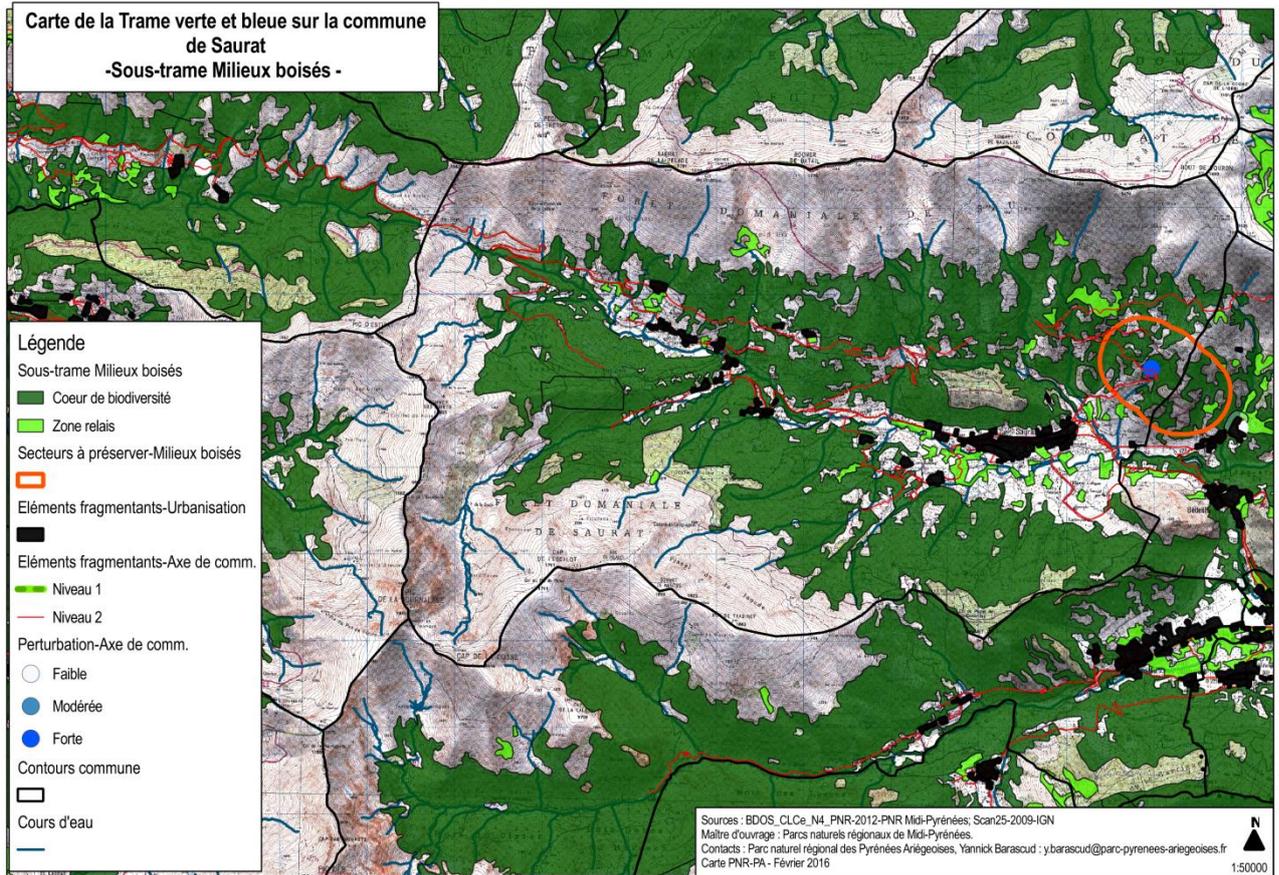
Les corridors biologiques (ou écologiques) sont les axes préférentiels de déplacement de la faune. Ils sont une composante majeure de la **trame verte et bleue**, telle qu'elle est définie par la loi dite Grenelle 2, l'autre composante étant les « réservoirs de biodiversité », c'est à dire les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.

La commune de SAURAT possède plusieurs réservoirs de biodiversité :

- les ZNIEFF de type 1 du massif de l'Arize (versant sud et zone d'altitude), qui englobent la totalité du versant sud de Saurat, constituent un réservoir de biodiversité de la sous trame des milieux boisés de plaine,
- la quasi-totalité du territoire communal de Saurat (ZNIEFF du massif de l'Arize, ZNIEFF du massif des 3 Seigneurs) constitue un réservoir de biodiversité de la sous trame des milieux boisés d'altitude,
- les ZNIEFF de type 1 du massif de l'Arize (versant sud et zone d'altitude) sont également un réservoir de biodiversité de la sous trame des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine et d'altitude,
- Le ruisseau de Saurat et ses affluents (ZNIEFF de type 1) est un réservoir de biodiversité pour la sous trame des cours d'eau.

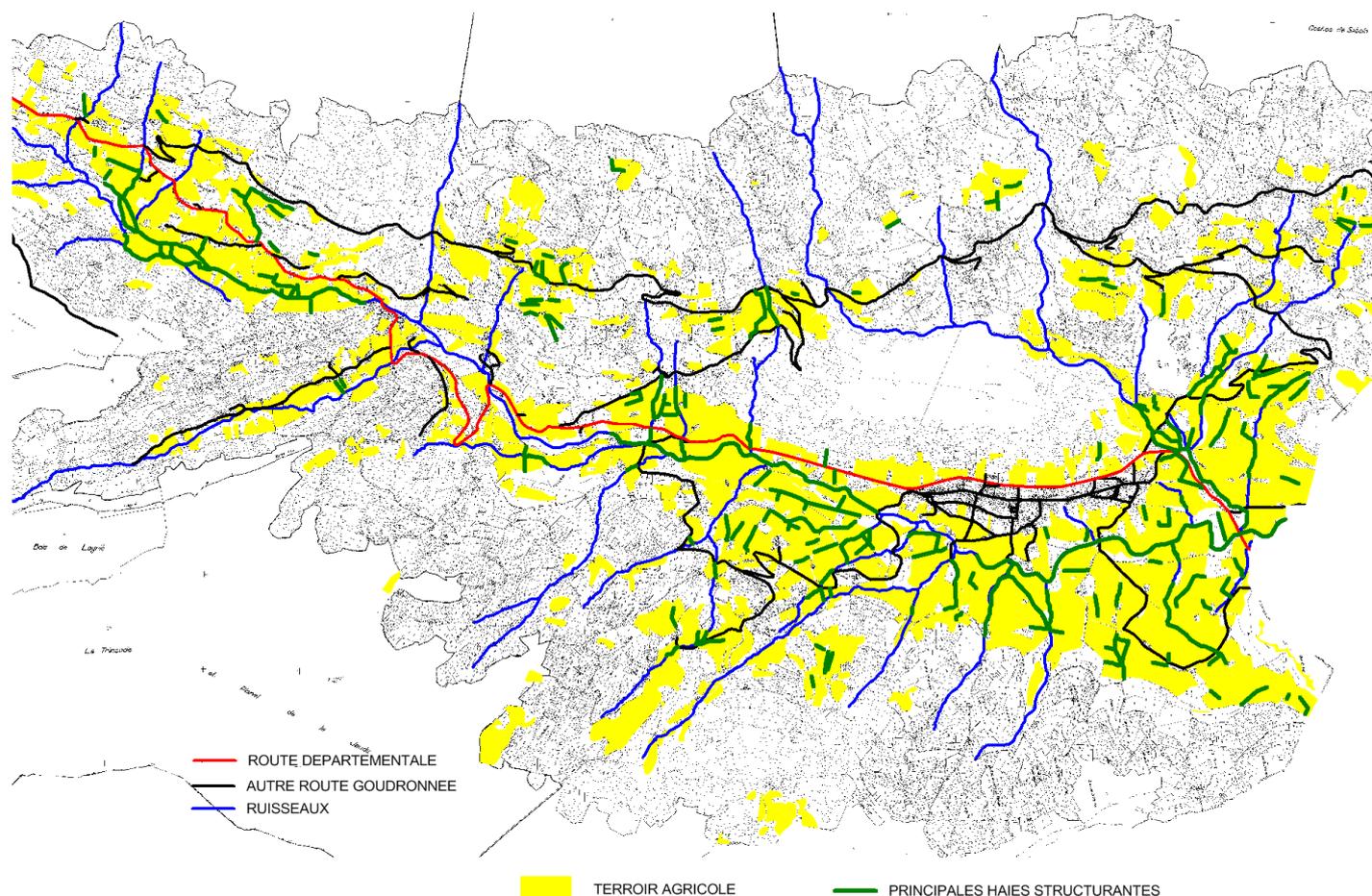
Un corridor biologique a été identifié par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) : il s'agit d'un corridor reliant deux réservoir de biodiversité de la sous trame des milieux ouverts et semi-ouverts d'altitude (massif de l'Arize au nord et forêt domaniale de Suc et Sentenac au sud ; ce corridor, situé intégralement dans la commune limitrophe de Massat, ne concerne pas la commune de Saurat. Par contre, la majeure partie des abords du ruisseau de Saurat (partie aval), ainsi que la partie aval du ruisseau de l'Arse ont été classés en zone Atob1 en tant que corridor biologique (préservation à la fois la qualité des eaux et du milieu aquatique).

Le PNR a précisé les réservoirs de biodiversité des milieux ouverts et des milieux boisés de la commune de Saurat ; cette analyse confirme les enjeux considérables que revêt la commune en terme de trame verte et bleue :



◆ Le réseau de Haies

Par ailleurs, le terroir agricole est doté d'un important maillage de haies structurantes, qui sont autant de petits corridors écologiques lui conférant un caractère bocager affirmé. Ce réseau de haies sera classé comme éléments d'environnement à protéger au titre de l'article L151.23



CARTE DU RESEAU DE HAIES STRUCTURANTES DANS LE TERROIR AGRICOLE DE LA COMMUNE DE SAURAT
Source : ADRET

3.2.7 Récapitulatif des enjeux environnementaux

L'analyse de l'occupation des sols fait apparaître plusieurs enjeux forts pour la commune qui se rejoignent et s'imbriquent étroitement :

→ un enjeu de protection du milieu naturel : constitué de bois, de landes, de prés, de pacages, de zones humides avec présence d'habitats remarquables d'intérêt communautaire, le milieu naturel de la commune est très diversifié et couvre 87% du territoire communal (98% si l'on inclut les prés et pacages)

→ un enjeu de protection des zones humides

→ un enjeu de protection des espaces agricoles, composés des prés, pacages, terres labourées,

Dans la pratique, sera classée en zone agricole l'ensemble des prés, pacages, vergers et autres terres cultivées ; le reste (grands massifs boisés de feuillus, landes, « estives ») sera classé en tant que milieu naturel.

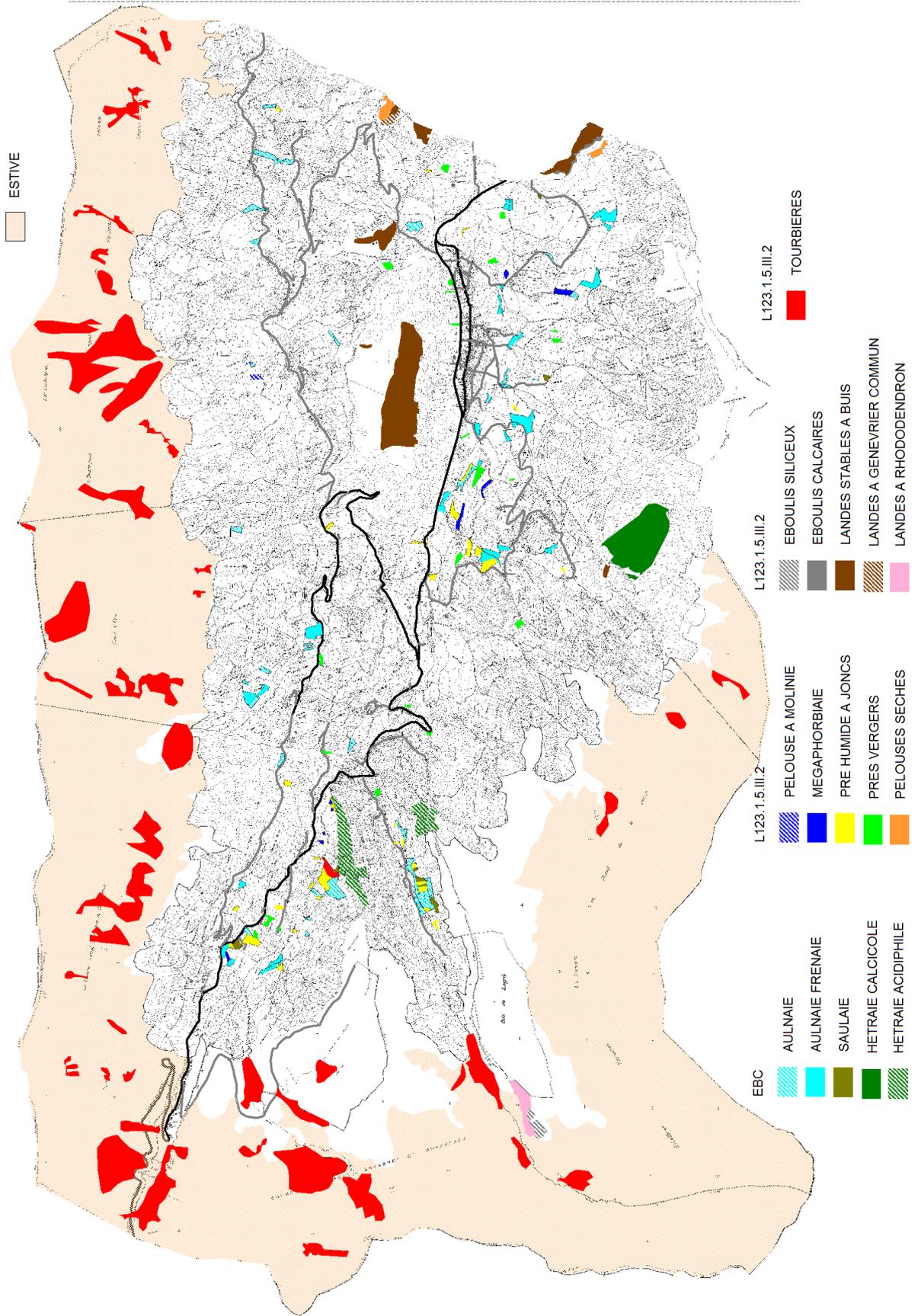
Les habitats patrimoniaux recensés ci-après méritent d'être protégés dans le cadre de la révision du PLU :

TYPE D'HABITAT	CODE CORINE BIOTOPE	CODE EUR15	MESURE DE PROTECTION
AULNAIE	44.91	-	EBC
PELOUSE A MOLINIE	37.31	-	L151.23
PACAGE HUMIDE A JONCS	37.241	-	L151.23
PRES-VERGERS	38.1 X 83.15	-	L151.23
SAULAIE	44.92	-	EBC
AULNAIE FRENAIE	44.31	91EO*	EBC
EBOULIS CALCAIRES	61.3	8130	L151.23
EBOULIS SILICEUX	61.1	8150	L151.23
LANDES STABLES A BUIS, LOCALEMENT EN MELANGE AVEC DES FALAISES CALCAIRES	31.82 (X62.1)	5110	L151.23
LANDES A GENEVRIER COMMUN	31.88	5130	L151.23
HETRAIE CALCICOLE	41.16	9150	EBC
HETRAIE ACIDIPHILE	41.12	9120	EBC
MEGAPHORBIAIE	37.71	6430	L151.23
PELOUSE SECHE SUR SUBSTRAT CALCAIRE	34.32	6210	L151.23
LANDES A RHODODENDRON	31.42	4060	L151.23
TOURBIERES HAUTES	51.11	7110*	L151.23
HAIES STRUCTURANTES ET RPISYLVES NON DEGRADEES	84	-	L151.23
* : habitat prioritaire			

EBC : classement en espace boisé classé ; L151.23: protection des éléments remarquables du paysage et du milieu naturel au titre de l'article L151.23 du code de l'urbanisme

Le PLU de SAURAT tient compte du milieu naturel en classant les principaux habitats patrimoniaux en zone naturelle N au plan de zonage ; de même, le PLU de SAURAT tient compte de la zone agricole de la commune à travers le zonage (classement en zone agricole A) dont l'un des principaux objectifs consiste en son maintien

CARTE DES MESURES DE PROTECTION DES HABITATS PATRIMONIAUX (HORS ESTIVE A L'EXCEPTION DES TOURBIERES) DE SAURAT (source : ADRET)



3.3 LES PAYSAGES

La définition des unités paysagères découle de la prise en compte des principaux facteurs naturels de formation du paysage ainsi que des facteurs humains d'évolution. Nous avons distingué :

3.3.1 unités paysagères naturelles et agricoles

Les unités à dominante naturelle recourent à la fois la géologie communale, la géomorphologie, et les terroirs agricoles. C'est ainsi qu'ont été individualisées les unités paysagères suivantes :

3.3.1.1 le terroir agricole de la vallée de Saurat

Le principal terroir agricole de la commune s'étend de part et d'autre du ruisseau de Saurat, depuis les abords du hameau de la Ruzole jusqu'à l'extrémité est de la commune, où il s'élargit sensiblement. Ce terroir, développé sur pentes faibles à modérées, est constitué par des prés de fauche, des pacages, ainsi que par quelques prés-vergers ; il est cloisonné par un important maillage de haies, et par une succession de bois de petites dimensions.

3.3.1.2 le terroir agricole de la vallée de Loumet

La vallée de Loumet individualise un petit terroir agricole spécifique, qui se différencie de la précédente unité par son étroitesse (entre 100 et 200m de largeur), et par la concurrence avec l'urbanisation (hameaux de Prat communal et de Loumet ; urbanisation diffuses de part et d'autre de la voie communale).

L'objectif du PLU consiste à préserver le plus possible l'intégrité du terroir agricole des vallées de Saurat et de Loumet en limitant les extensions de l'urbanisation

3.3.1.3 le terroir agricole des versants

Le terroir agricole était beaucoup plus étendu dans les années 1950, et a fortiori au XIX^{ème} siècle. Caractérisé par des pentes globalement moyennes à fortes, le terroir agricole des versants a été l'objet d'une déprise importante, et il ne forme plus aujourd'hui que des espaces fragmentés, de plus en plus concurrencés par la friche, la lande et les taillis. Ce terroir a mieux résisté en soulane, principalement aux abords des hameaux de Usclades, Fourc, Prat Vieil, Eychervidal, Matet de Maury, Fraymène, Stables, Cabus, Souleilhan, Ampriels. Il n'est que peu présent en Ubac (abords du hameau de Carli). Outre sa vocation agricole, cette unité paysagère joue un rôle important vis-à-vis des hameaux, en maintenant les milieux ouverts.

Dans ce terroir agricole en déprise, le principal enjeu réside dans le maintien de l'activité agricole, sans laquelle le milieu se fermera, sans doute définitivement.

3.3.1.4 la forêt de feuillus

La forêt de feuillus tapissent les versants sud et nord de Saurat, jusqu'à environ 1200m d'altitude. Cette unité paysagère constitue un milieu fermé, et globalement très pentu. Au sein de cette unité, les ambiances peuvent être différentes : bois de chênes et de frênes sur d'anciennes parcelles agricoles (notamment en soulane), Hêtraie sur les hauteurs du versant nord du territoire communal...

Le principal enjeu de cette unité réside dans son extension possible (probable?) aux dépens du terroir agricole en déprise, et qui peut conduire à une diminution de diversité biologique

3.3.1.5 la forêt de résineux

Bien visible dans le grand paysage par sa couleur plus sombre, la forêt de résineux couronne la forêt de feuillus en une bande quasi-ininterrompue sur le versant nord, à la limite avec les estives. Un îlot de dimensions plus réduite est également présent en versant nord du petit massif de la Rouère.

Si la Sapinière et la Pinède à Pin sylvestre présentent une intégration paysagère satisfaisante, l'îlot planté sur le versant nord de la Rouère, associé à la création de pistes forestières banalise le milieu tant du point de vue paysager que du point de vue environnemental ; il serait donc souhaitable de ne plus planter en résineux les versants en basse et moyenne altitude

3.3.1.6 les estives

Les estives coiffent les massifs forestiers de feuillus et de résineux en une large bande continue sous les lignes de crête des versants nord, est et sud. Elles jouent un rôle majeur dans les paysages de montagne (milieux ouverts avec des vues remarquables sur les principaux pics taches claires en pointillés des troupeaux ; sentiers de randonnées et cabanes de bergers...) ; c'est particulièrement vrai à Saurat.

Les estives, qui jouent un rôle majeur dans le paysage montagnard de Saurat, sont classées en zone naturelle Nest (pour estive) dotée d'un règlement spécifique visant à leur protection, tout en maintenant l'activité pastorale

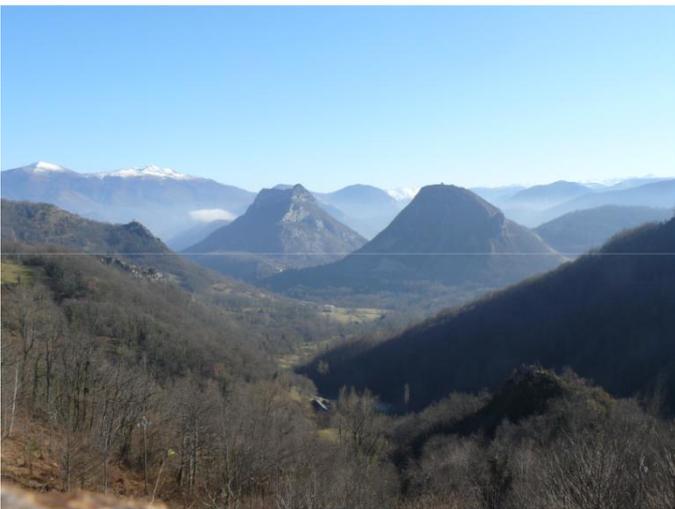
DOCUMENT DE TRAVAIL



Vallée de Saurat depuis Ile Mont Fourcat



Vallée de Saurat depuis la tour de Montorgueil



Tour de Montorgueil, Calames et Roc de Sédour (depuis "Goute de Bès")



Habitat dispersé dans la soulane



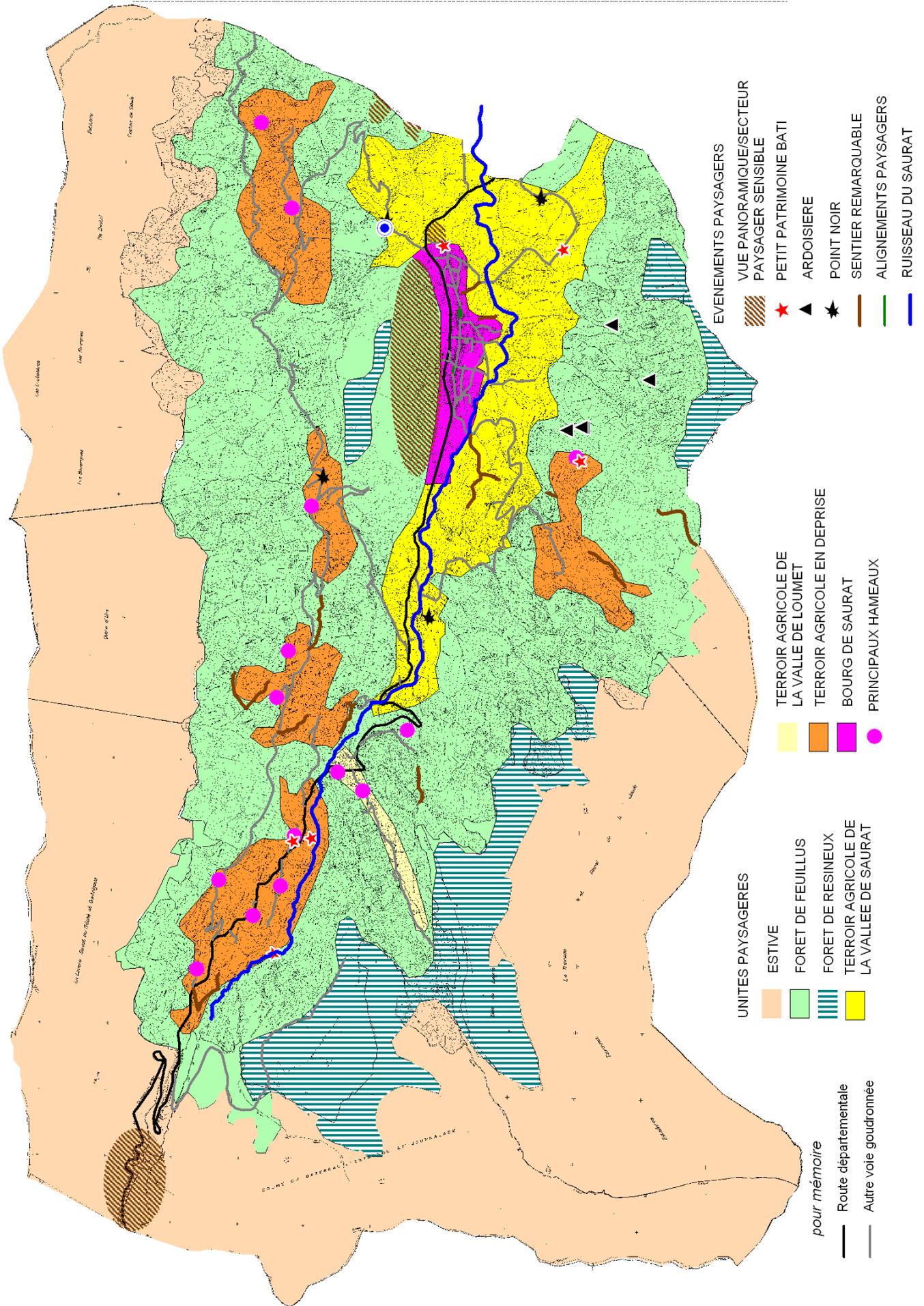
le Roc de Carlong



Ancienne ardoisière ("Bénans")

photos D. Delbos, ADRET

CARTE DES UNITES PAYSAGERES DE SAURAT (source : ADRET)



3.3.2 les unités paysagères à dominante urbaine

3.3.2.1 le bourg historique de Saurat

Le bourg de Saurat est un village-rue qui s'étire longuement de part et d'autre de l'ancienne route départementale sur un linéaire de 1.4Km ; aux abords de l'église, le tissu urbain historique prend de l'épaisseur avec une urbanisation développée de long de rues parallèles à l'ancienne RD. La déviation de la route départementale constitue la limite nord du bourg, au pied du massif de la Rouère ; la limite sud mal définie, s'établit à une distance variable (de 50 à 200m environ) du ruisseau de Saurat. Le bourg est constitué d'environ 450 constructions principales, dont 20% seulement de dépendances traditionnelles. Les maisons, traditionnelles,²⁷ sont en alignement, généralement pourvues de jardins perpendiculaires à la rue principale. Les maisons d'habitation sont équitablement réparties en R+2 (rez-de-chaussée + 2 étages, avec ou non des combles) ou R+1. Les façades ont été systématiquement restaurées, et seules une quarantaine de maisons ont encore leurs façades en pierre ou en crépi traditionnel à la chaux ; la plupart des maisons sont recouvertes d'un crépi ciment, soit conservé dans sa teinte grise naturelle, soit peint en blanc, en beige, en coquille d'œuf, ou plus rarement en ocre. Les encadrements en bois sont très largement dominants (environ les 3/4 des maisons), et le béton les a remplacés dans seulement 1 maison sur 4 ; les encadrements en pierres de taille sont marginaux (une dizaine de maisons), ce qui dénote la faible empreinte de la maison bourgeoise dans le bourg. Les fenêtres sont plus hautes que larges. Les menuiseries sont peintes de couleur variée, même si la couleur marron est la plus commune : brun sombre, couleur vernie, blanc, vert, gris, bleu, voire rouge ; les menuiseries restées à l'état naturel (non peintes) sont marginales (une dizaine de maisons). La toiture est le plus souvent en tuiles mécaniques (les 2/3), plus rarement en éverite ; les couvertures en ardoise ou en tuiles romanes sont très peu nombreuses. Les éléments décoratifs sont peu nombreux, et discrets : le principal en est la loggia (près d'une maison sur dix) ; on note la présence de quelques balcons, lucarnes, ouvertures cintrées, génoises, frisettes...

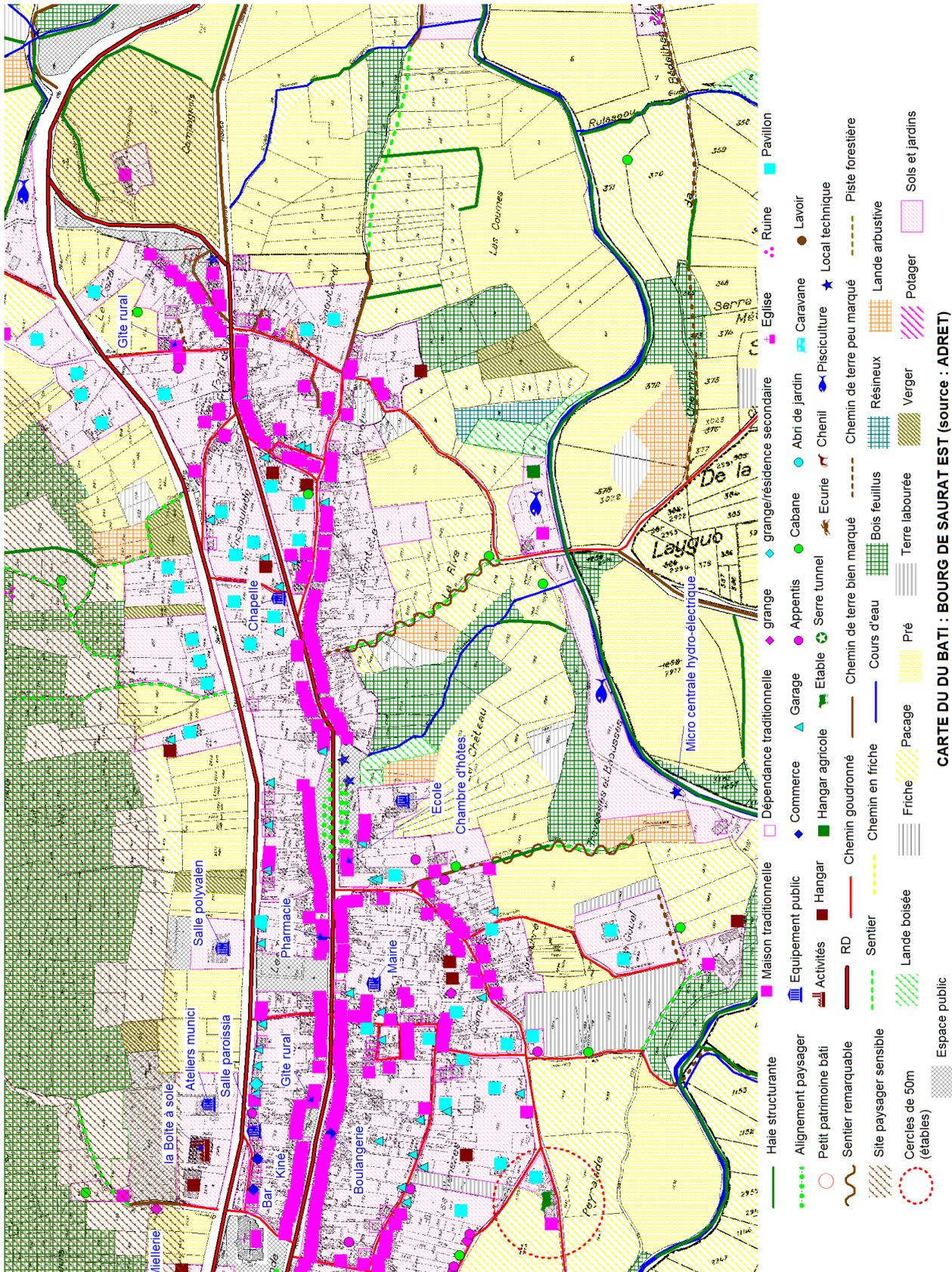
Les équipements publics et assimilés correspondent à la Mairie, l'Ecole, la Salle polyvalente, un terrain de jeux (à proximité de la salle polyvalente), un terrain de tennis (avec espace vert, au centre du bourg), l'église, une chapelle, la salle paroissiale, le cimetière, 3 places principales (place de l'église à l'ouest ; place des tilleuls au centre ; place du Casal à l'est). Les commerces, autrefois très actifs le long de la rue principale (nombreuses devantures commerciales désaffectées), ont aujourd'hui pratiquement disparu ; on compte une poignée de commerces et services de proximité (boulangerie, épicerie, pharmacie, bar, kiné), sans oublier la présence de 3 gîtes ruraux et d'une chambre d'hôtes. Les autres activités sont légèrement excentrées : 2 étables en activité (Peyralade, la Campagne), une fabrique de pierre à aiguiser (Pomiès), une pisciculture désaffectée (Travessies et Baoussès), et relocalisée (le Casal) ; à proximité du cimetière, ont été implantées un petit nombre d'activités artisanales. L'ancienne gendarmerie, transformée en maison d'habitation, est légèrement excentrée à l'entrée ouest du bourg (la Mouline).

3.3.2.2 les extensions urbaines du bourg

Près d'une cinquantaine de pavillons ont été implantés dans le bourg de Saurat au cours des dernières décennies : dans les dents creuses du centre-bourg (notamment aux lieux-dits

²⁷ Maison traditionnelle : maison construite généralement avant le XXème siècle sauf rares exceptions ; à différencier des « Pavillons » : maisons d'habitation plus récentes, (généralement des années 1930 à aujourd'hui)

« Pomiès, les Planèzes, le Pradal, Encaouladé »), ainsi qu'au nord de la déviation de la route départementale ; quelques pavillons ont été implantés à proximité du Saurat (Goual).





Le bourg de Saurat (vue depuis les hauteurs de la Rouère)



Place des Tilleuls (bourg de Saurat)



Ecole de Saurat (bourg de Saurat)



Ancienne école de Cabus

photos D. Delbos, ADRET



Ancienne école de Prat Communal



Eglise de Prat Communal



Porte de maison traditionnelle ("Borde d'amont")



Porte de maison traditionnelle ("bourg de Saurat")

photos D. Delbos, ADRET



Porte de maison traditionnelle ("bourg de Saurat")



Porte de maison traditionnelle ("bourg de Saurat")

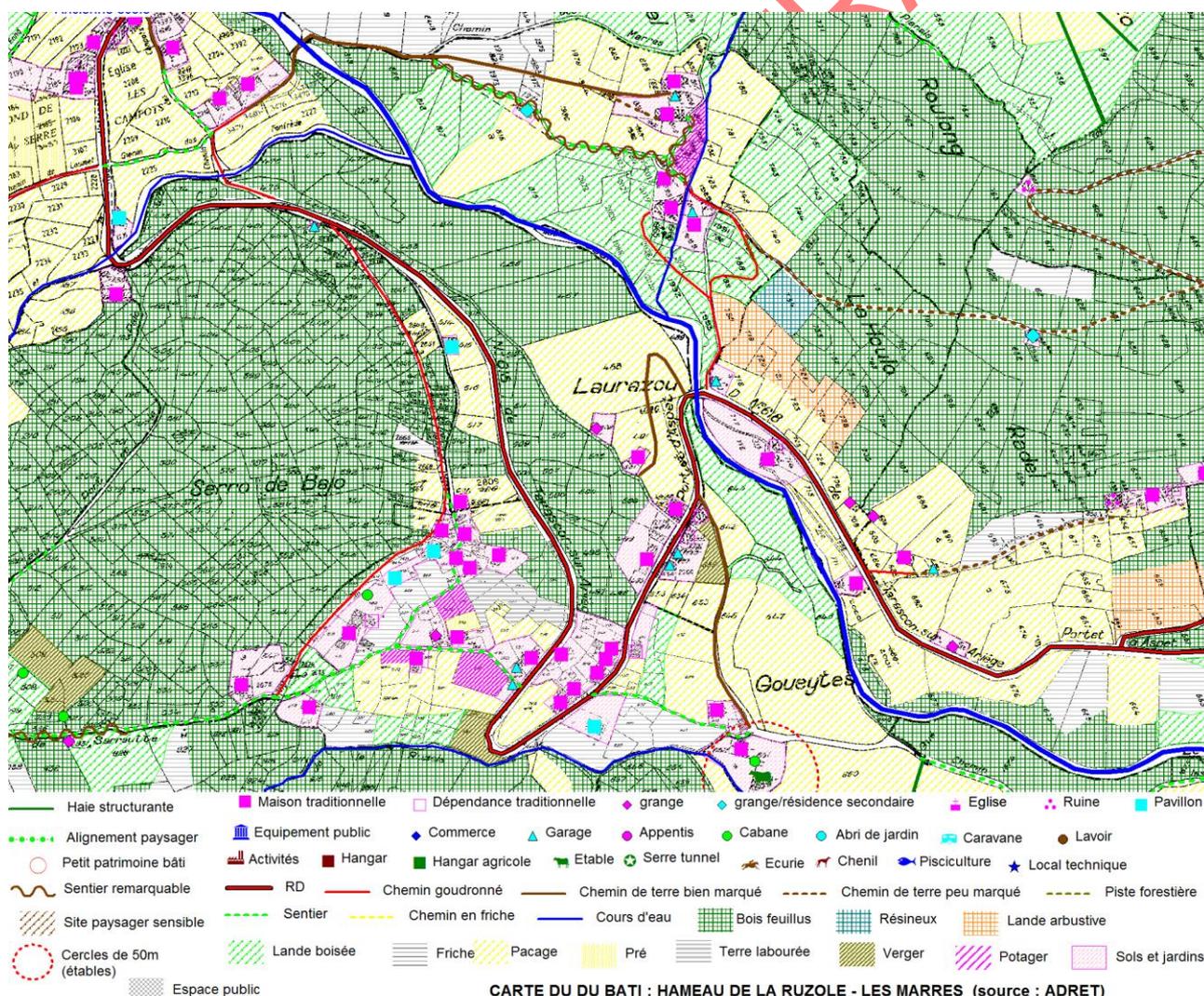
3.3.2.3 les chalets de Montorgueil

Une petite zone d'activités touristiques est implantée non loin de l'entrée est du bourg de Saurat, entre le ruisseau de l'Arse et la RD618 : de dimensions modestes, elle est constituée de 4 chalets et d'un restaurant.

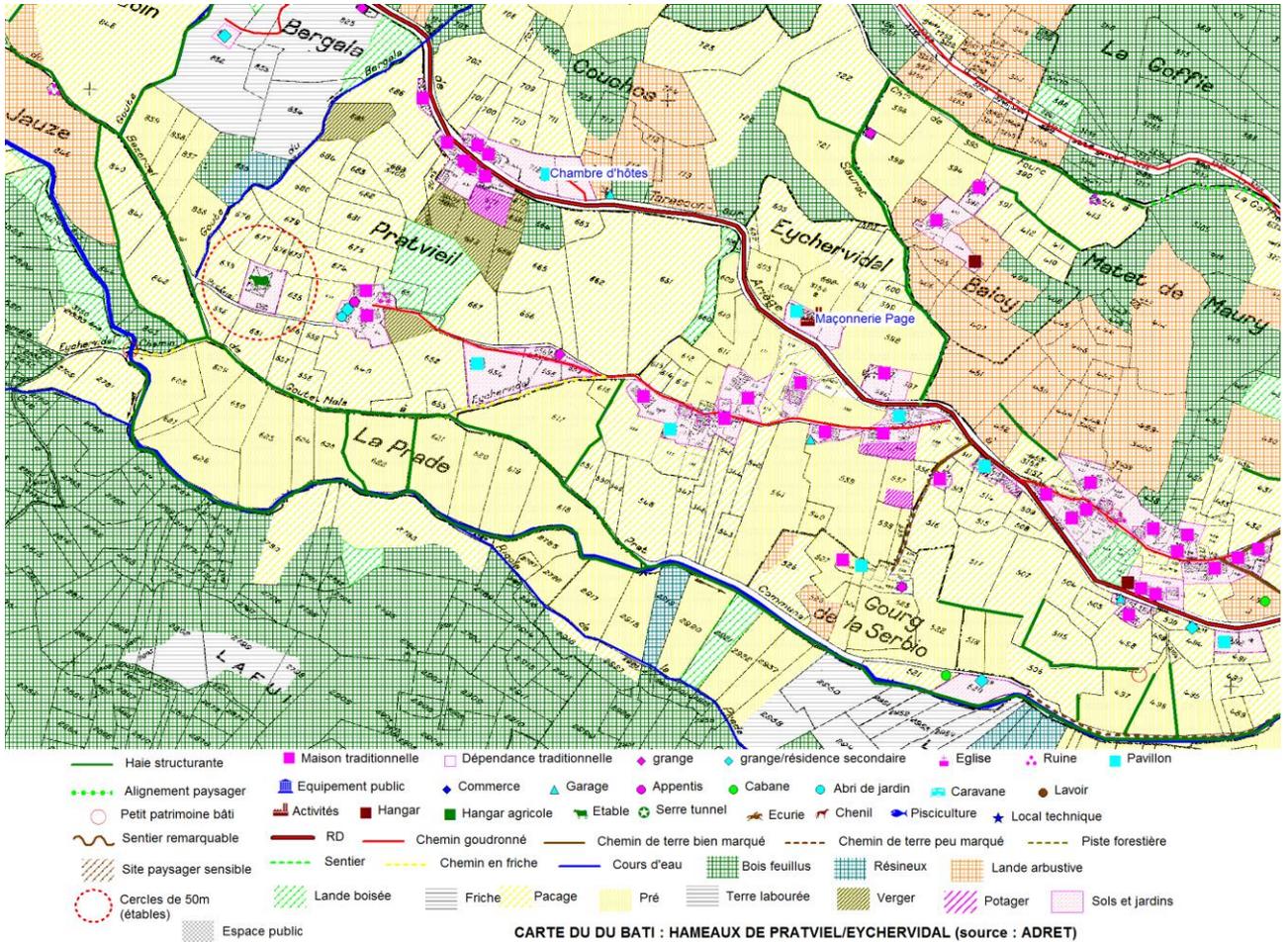
3.3.2.4 les hameaux et les écarts

La commune de Saurat est caractérisée par une multitude de hameaux et d'écarts, disséminés sur les versants, en particulier en soulane ; nous en décrivons ci-après les principaux. La définition du hameau est difficile et souvent sujette à discussion. Certains écarts sont considérés par les gens qui y vivent comme des hameaux, alors que l'habitat y est diffus. Ainsi, dans la suite de ce rapport, ont été considérés comme des hameaux ceux qui relèvent de la définition du SCOT V.A. (hameaux = au moins 5 maisons d'habitations regroupées dans un rayon raisonnable), soit : Usclades, Fourc, Pratvieil, Eychervidal, Matet de Maury, Prat communal (église et haut), Loumet, Stables, la Ruzole d'en haut, la Ruzole d'en bas, Cabus, Carli, la Cousteille.

◆ Hameau de la Ruzole- écart des Marres : à environ 800m d'altitude, les hameaux de la Ruzole d'en haut et la Ruzole d'en bas sont étiré de part et d'autre de la RD618 ; ils comprennent une quinzaine de maisons d'habitation traditionnelles et de 3 pavillons ; au nord, l'écart des Marres est composé de 5 maisons traditionnelles mais ne peut être considéré comme un hameau au sens de la définition du SCOT :

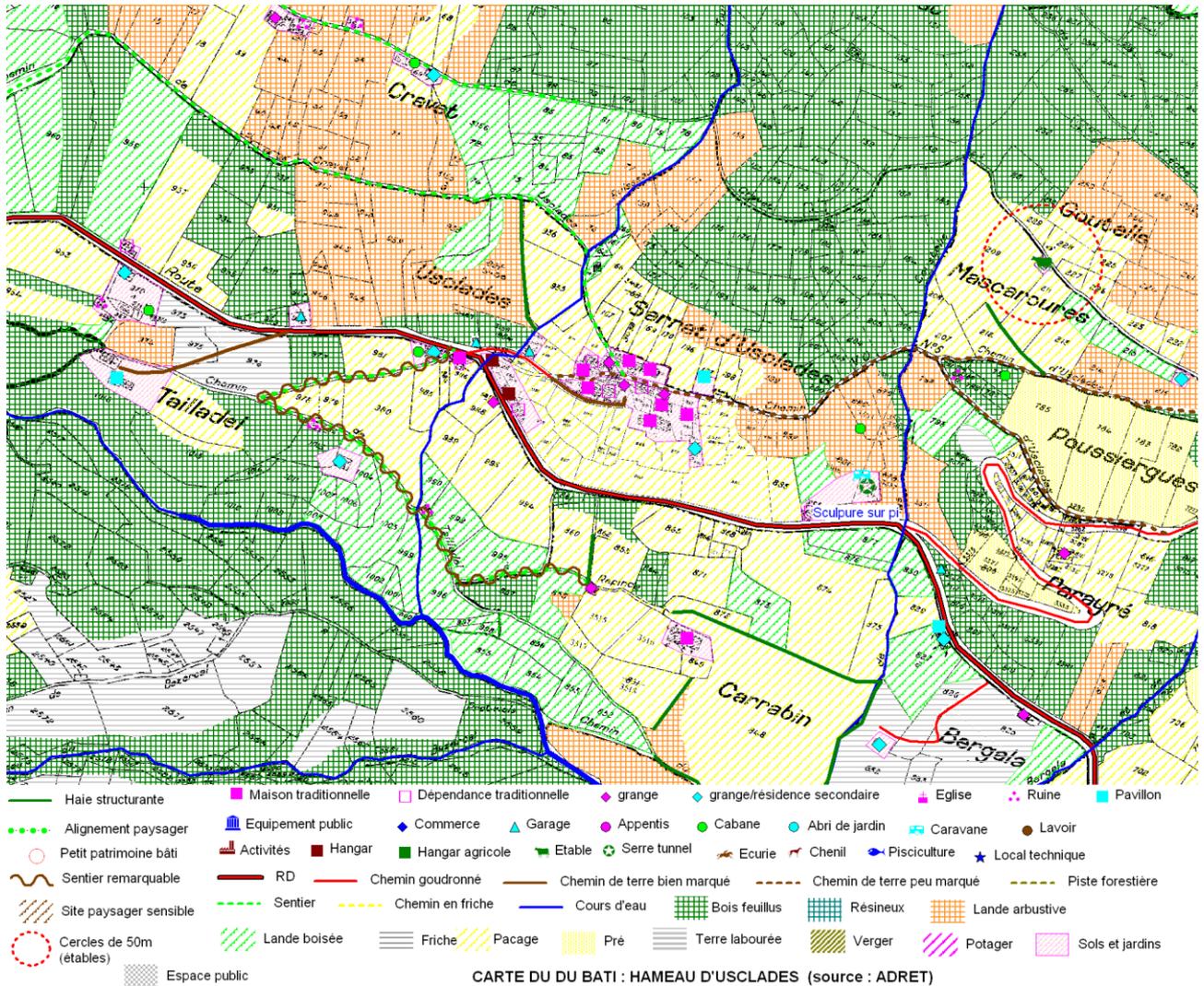


◆ Hameaux de Pratviel/Eychervidal : entre 980 et 1000m d'altitude, les hameaux de Pratviel/Eychervidal sont situés le long de la RD618, ainsi que de part et d'autre d'une voie communale localisée au sud de la RD ; il constitue un habitat diffus composé de 15 maisons traditionnelles, 5 pavillons, et 1 grange transformée en résidence secondaire, une activité artisanale (maçonnerie Page), une chambre d'hôtes, et une stabulation légèrement excentrée à l'ouest du hameau de Pratviel :



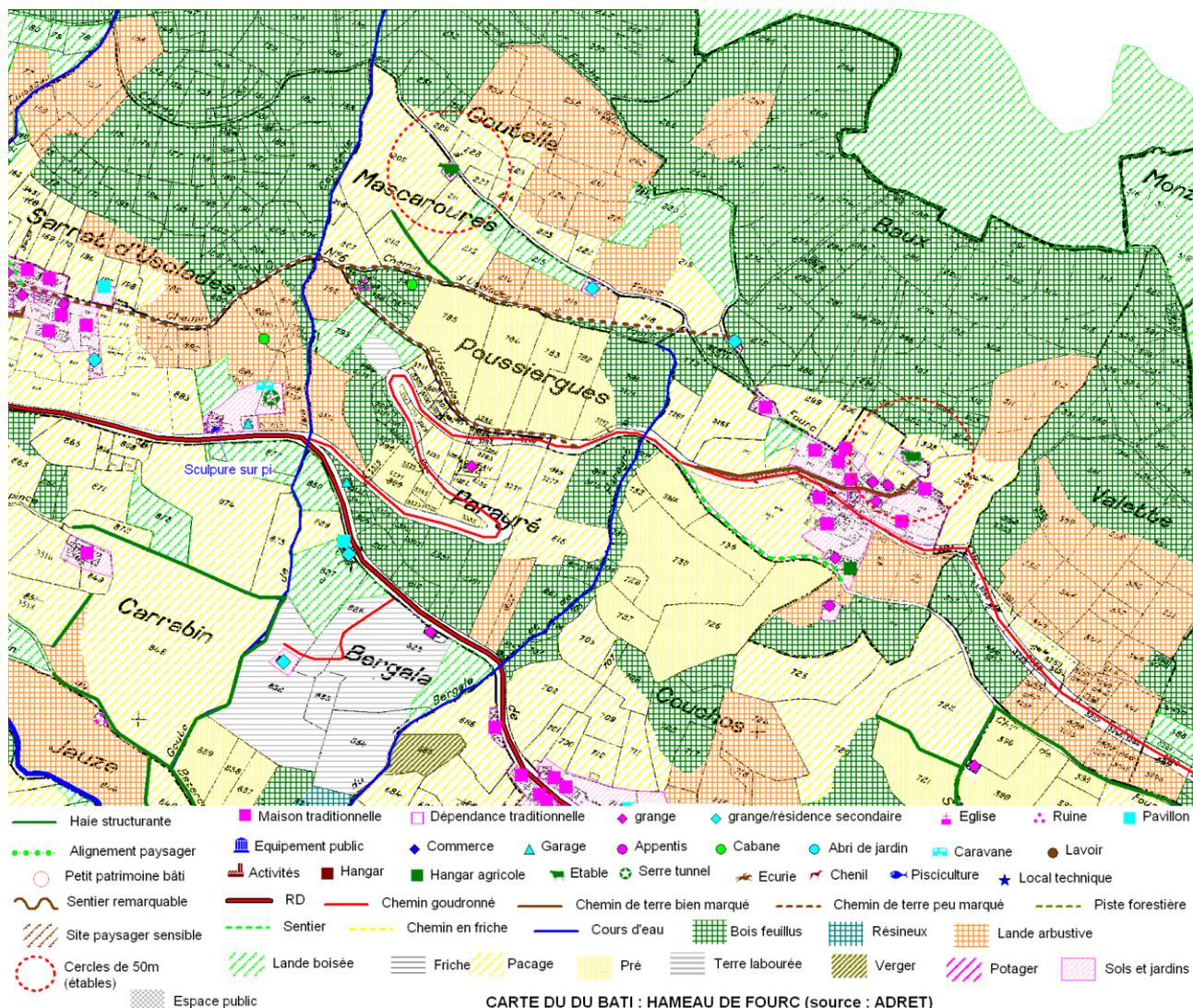
DOCUMENT

◆ Hameau d'Usclades : Le hameau d'Usclades, l'un des plus hauts en altitude (près de 1100m) et le plus proche du col de Port, surplombe la RD618 sous forme d'un bâti bien regroupé composé de 8 maisons traditionnelles, 1 pavillon, et 2 granges transformées en résidence secondaire :



DOCUM

◆ Hameau de Fourc : le hameau de Fourc, le plus haut en altitude (plus de 1100m) est situé à l'écart (au nord de la RD618), de part et d'autre d'une voie communale ; bien regroupé, il est composé de 9 maisons traditionnelles, 1 grange transformée en résidence secondaire (un peu à l'écart), et d'une étable en activité :



DOC